



# La Communauté de Communes des Aspres

## Rapport Annuel

### sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2017

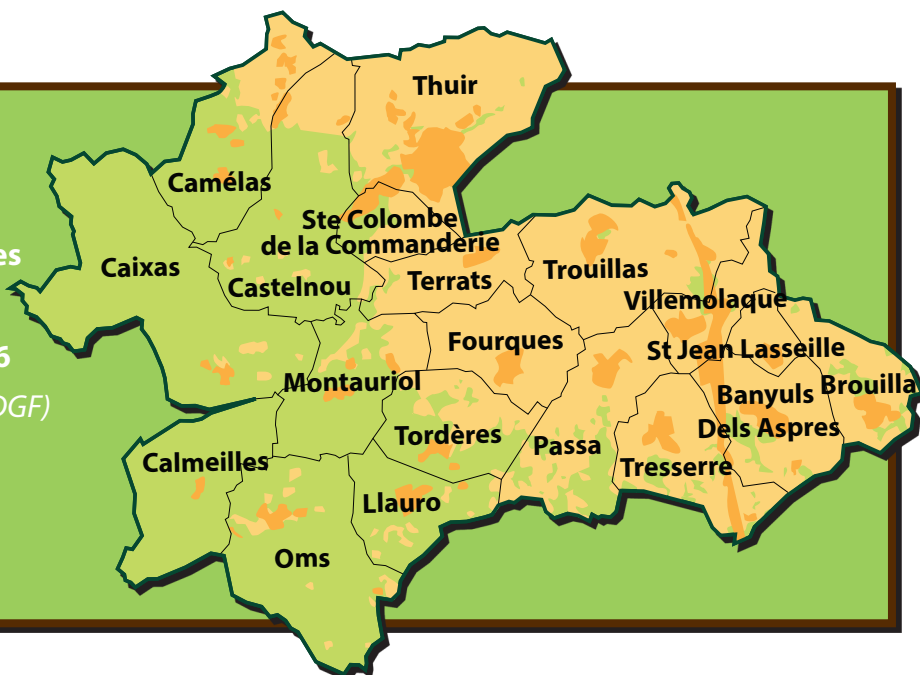


Rapport prévu par l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales et son décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| • Présentation de la Communauté de Communes des Aspres .....     | 3  |
| • Compétences de la Communauté de Communes des Aspres .....      | 4  |
| • La collecte : Organisation et Moyens                           |    |
| • L'organisation de la collecte .....                            | 6  |
| • Les déchets collectés .....                                    | 7  |
| • La collecte du verre .....                                     | 9  |
| • La collecte des encombrants .....                              | 11 |
| • Les moyens de la collecte .....                                | 13 |
| • La collecte en chiffre .....                                   | 15 |
| • Le Programme Local de Prévention des déchets .....             | 18 |
| • Le compostage individuel .....                                 | 19 |
| • Le compostage partagé .....                                    | 19 |
| • La collecte Textiles .....                                     | 21 |
| • L'éco-exemplarité .....                                        | 22 |
| • Les Déchèteries                                                |    |
| • Principes .....                                                | 23 |
| • Déchets acceptés et horaires d'ouverture .....                 | 24 |
| • Les moyens de la collecte et de la réception des déchets ..... | 24 |
| • La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets .....   | 25 |
| • Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques .....      | 26 |
| • Les apports et enlèvements en déchèterie .....                 | 30 |
| • Indicateurs financiers : les coûts du service public .....     | 34 |
| • Bilan de l'année et perspectives futures .....                 | 36 |

# Présentation de la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 20 886 habitants (population DGF) pour une superficie de 232 km<sup>2</sup>.



| Communes            | Superficie en Km <sup>2</sup> | Population DGF | Population INSEE 2018 |
|---------------------|-------------------------------|----------------|-----------------------|
| Banyuls Dels Aspres | 10,53                         | 1 387          | 1 270                 |
| Brouilla            | 7,83                          | 1 304          | 1 319                 |
| Caixas              | 28,11                         | 171            | 147                   |
| Calmeilles          | 13,22                         | 96             | 62                    |
| Camélas             | 12,72                         | 498            | 457                   |
| Castelnuou          | 19,28                         | 394            | 338                   |
| Fourques            | 9,40                          | 1 266          | 1 262                 |
| Llauro              | 8,34                          | 386            | 316                   |
| Montauriol          | 11,10                         | 259            | 232                   |
| Oms                 | 18,90                         | 419            | 333                   |
| Passa               | 13,47                         | 770            | 709                   |
| Ste Colombe         | 4,7                           | 156            | 152                   |
| St Jean Lasseille   | 2,9                           | 1 527          | 1 535                 |
| Terrats             | 7,32                          | 695            | 660                   |
| Thuir               | 19,90                         | 7 670          | 7 531                 |
| Tordères            | 9,91                          | 202            | 164                   |
| Tresserre           | 11,21                         | 1 067          | 1 066                 |
| Trouillas           | 17                            | 1 989          | 2 010                 |
| Villemolaque        | 6                             | 1 283          | 1 323                 |
| <b>TOTAL</b>        | <b>232</b>                    | <b>21 539</b>  | <b>20 886</b>         |



# Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence  
**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

## ► Compétence Collecte :

Elle regroupe les opérations suivantes :

- *Collecte des ordures ménagères*
- *Collecte des déchets ménagers recyclables*
- *Collecte des encombrants*
- *Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas*
- *Implantation des colonnes à verre*
- *Maintenance et lavage des containers  
(bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)*



La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

### ► Redevance Spéciale

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une **Redevance Spéciale (RS)** pour les producteurs de « déchets non issus des ménages », dont le volume excède 1000l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).



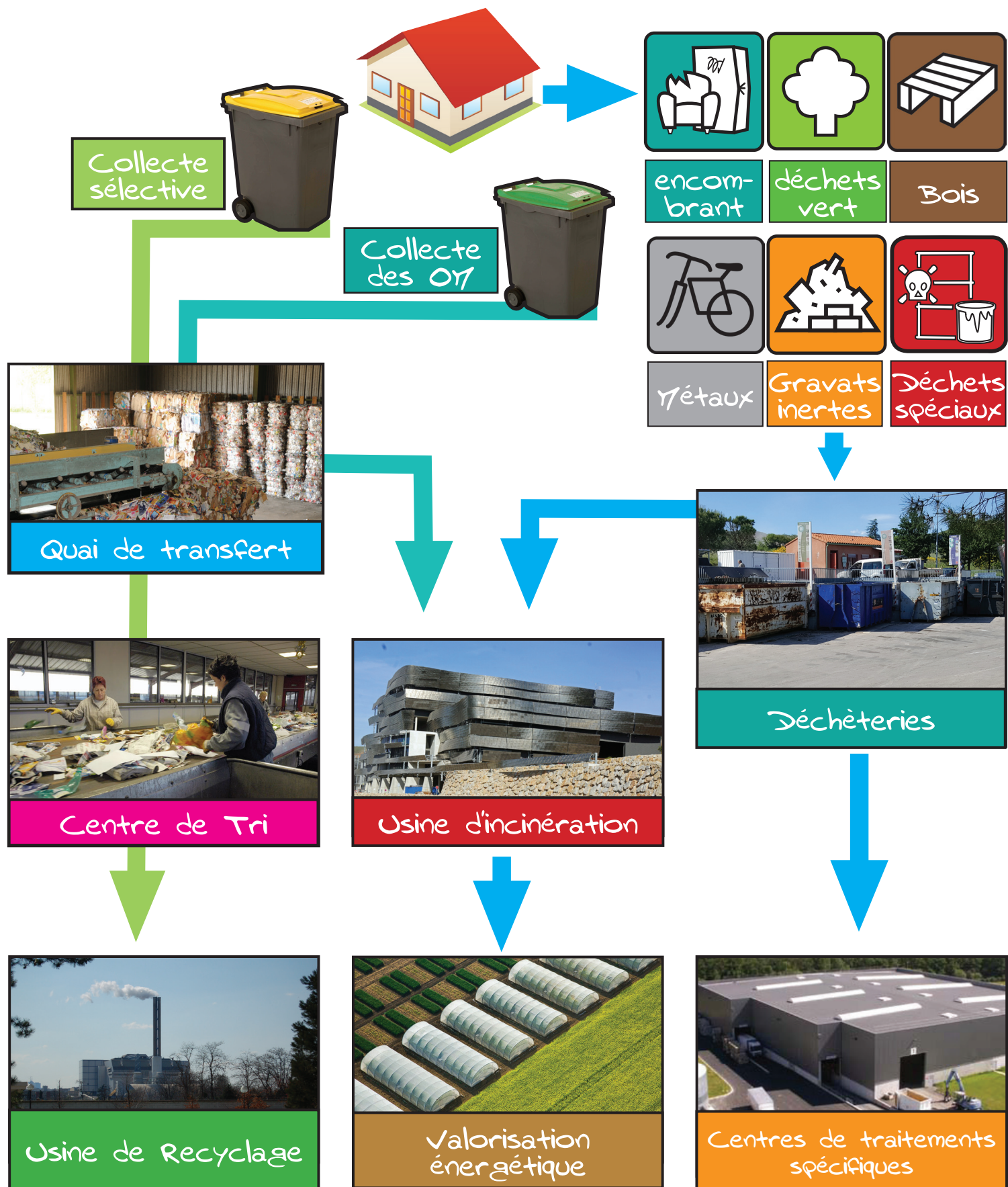
Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets. Ainsi le CHS a entrepris un important travail pour optimiser et améliorer la gestion de ses déchets, les équipes de la CC Aspres collabore avec cette institution pour apporter sa technicité et ses solutions.

Pour rappel le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 ([www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr)).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.



# Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables



# La Collecte

## Organisation et Moyens

### ► 1.) L'organisation de la collecte

#### ► A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

**Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :**



- Une collecte des bacs individuels au porte à porte  
(en totalité ou partiellement sur **9 communes**)

- Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères + 1 point collectif sur Fourques)

Il est à noter que sur la commune de Thuir, 2 trappes spécifiques aux métiers de bouche ont été installées sur des points collectifs.



- La collecte est organisée par équipes de trois agents :

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dite de « montagne » et tournées des mas).

- Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

**Le 23 novembre 2015**, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

- Planning de collecte :

|                              | Bacs Vert OM     | Bacs Jaune CS   |                   |
|------------------------------|------------------|-----------------|-------------------|
|                              |                  | Semaines Paires | Semaines Impaires |
| <b>Banyuls Dels Aspres</b>   | vendredi         | mercredi        |                   |
| <b>Brouilla</b>              | lundi            | mercredi        |                   |
| <b>Caixas</b>                | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Calmeilles</b>            | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Camélas</b>               | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Castelnou</b>             | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Auxineill (Castelnou)</b> | mardi            | jeudi           |                   |
| <b>Fourques</b>              | mardi            |                 | jeudi             |
| <b>Llauro</b>                | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Montauriol</b>            | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Oms</b>                   | mardi - vendredi | jeudi           | mercredi          |
| <b>Passa</b>                 | mardi            |                 | jeudi             |
| <b>Ste Colombe</b>           | lundi - vendredi | mercredi        | mercredi          |

|                       |                  |          |          |
|-----------------------|------------------|----------|----------|
| St Jean Lasseille     | lundi            |          | mercredi |
| Terrats               | lundi - vendredi | mercredi | mercredi |
| Thuir                 | voir plan        |          |          |
| Tordères              | mardi - vendredi | jeudi    | mercredi |
| Tresserre             | samedi           | jeudi    |          |
| Nidolères (Tresserre) | lundi            | jeudi    |          |
| Trouillas             | lundi            | mercredi |          |
| Villemolaque          | mardi            |          | jeudi    |
| Tournée des Mas       | jeudi            | jeudi    |          |

Les points de collecte habituellement traités sur la tournée des Mas restent inchangés

## ► B.) Les déchets collectés

### 1) Les ordures ménagères (bac vert)

Ce sont les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux (balayures et résidus divers).

En outre les bacs verts acceptent les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement, etc.....

Néanmoins, ces déchets putrescibles par nature sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs sont proposés aux habitants intéressés, permettant ainsi d'alléger leurs productions d'ordures ménagères.



### 2) Les déchets recyclables (bac jaune) : de nouvelles consignes de tri





## ► De nouvelles consignes de tri pour nos poubelles jaunes :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, notre département a basculé vers des consignes de tri élargies et simplifiées. Désormais « tous les emballages se trient » et peuvent être orientés vers le bac jaune afin d'être recyclés. Toutefois il est bon de rappeler que tous les déchets destinés à la poubelle jaune doivent être vidés en vrac dans le bac. En effet encore de nombreux déchets recyclables se retrouvent dans des sacs poubelles fermés. Or, pour des raisons techniques et sécuritaires, tout sac poubelle fermé arrivant au centre de tri est orienté vers le centre d'incinération et l'effort de tri n'aboutira pas.

**Le dépôt en vrac des déchets recyclables est donc indispensable !!!**



De plus les gros cartons doivent être orientés directement en déchèteries. Certaines communes ont mis en place une collecte spécifique aux cartons.

## ► Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion des déchets sur son territoire.

Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres s'est dotée d'une équipe d'ambassadeurs du tri.

Leurs missions consistent à aller à la rencontre des administrés, des collectivités, des institutions et des professionnels pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens mais également à participer et à réaliser des animations (PIJ - ALSH).

Les ambassadeurs viennent ainsi renforcer la communication déjà existante (site internet, brochures, flashs infos.....).

## En 2017 les ambassadeurs du tri, c'est :

- 1558 foyers sollicités en porte à porte pour 416 foyers informés (taux de pénétration de 26,7 %).
- Des contrôles de bacs réguliers sur les zones artisanales du territoire.
- La rencontre avec de nombreux professionnels pour la gestion de leurs déchets.
- De nombreux administrés rencontrés en déchèterie et sensibilisés au tri.
- Des contrôles visuels ponctuels réalisés au niveau du quai de transfert de Thuir sur la Collecte Sélective.
- Cette pratique permet de mettre en avant les secteurs demandant une communication plus soutenue sur la gestion des déchets.
- Des animations sur le marché de Thuir.
- Le traitement systématique des incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.
- Des contrôles réguliers sur la qualité du tri des bacs collectifs et individuels.
- Des propositions et un suivi sur le déploiement de nouvelles colonnes à verres.
- Des projets d'animation auprès du PIJ, de supermarchés, d'écoles.....
- La réalisation des Olympiades du tri.
- Participation à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)
- Une distribution gratuite de compost.
- Le suivi des composteurs partagés sur le territoire et le déploiement de 2 nouveaux éco sites sur Llauro et Trouillas.

### THUIR

## Des jeux familiaux autour du tri sélectif

Dernièrement, une vingtaine de familles se sont retrouvées au stade pour une après-midi récréative gratuite sur le thème du tri sélectif et de la réduction des déchets. Une façon ludique de sensibiliser les plus jeunes enfants, citoyens de demain et contributeurs actuels auprès des adultes de la nécessité de trier. Pour ce faire, les ambassadeurs du tri de la communauté de communes des Aspres ont concocté 17 jeux différents créés uniquement à partir de matériaux de récupération. Preuve est faite que l'on

peut s'amuser sans pour autant avoir recours à une consommation effrénée. Grâce à l'aide notamment du Syletormé, du Point information jeunesse (PIJ) et de la mairie de Thuir, de l'association Thuir Solidarité et de la quinzaine de bénévoles présents, petits et grands ont pu approfondir leurs connaissances sur la gestion des déchets au quotidien tout en s'amusant. Poubelle jaune ou verte, colonnes à verre ou à textile, déchèterie ou composteur n'ont plus aucun secret pour les participants ! Une grande réus-

site pour cette première édition donc, qui va donner envie aux organisateurs de prévoir une nouvelle après-midi pleine de jeux et de bon sens. Notons enfin que les nombreux sponsors ont permis grâce à leurs aides de distribuer à chaque enfant un lot pour leur participation active à l'événement.



► L'après-midi s'est déroulée au stade.

K. G.

► Pour de plus amples informations sur la gestion de vos déchets, vous pouvez contacter le service technique de la communauté de communes au 04 68 66 69 61 ou sur le site [dechets@cc-aspres.fr](http://dechets@cc-aspres.fr).

## ROUSSILLON - FENOUILLEDES

### THUIR

JEUNESSE. Le PIJ des Aspres ne manque pas d'idées pour la jeunesse.

## Un jeu de printemps sur des papiers d'écologie



► Avec toutes ces activités, les jeunes ne se sont pas ennuyés.

Le grand jeu de printemps s'est déroulé en début de vacances aux HLM de la Cantierne sous l'encadrement de Mohamed Yagoubi, en contrat d'alternance au PIJ des Aspres auprès de Régis Porra, responsable. « J'ai créé les équipes de façon à avoir une mixité entre la soixantaine de jeunes présents, pour que les uns aillent vers les autres », explique l'animateur social spécialisé en jeunesse populaire

et sportive (JPS). Une première plutôt réussie à voir la mine ravie des adolescents. À l'unanimité, donc, les jeunes ont adoré les activités « avec des animateurs du top » : les tirs au but ont séduit toutes les filles, le jeu des quilles finlandaises avec beaucoup de peps en a fait rire plus d'un, les paniers à lancer franc ont été nombreux. Côte-environnement, ce sont les ambassadeurs de la communauté de communes (Rémy, Elodie et Cyril)

qui ont sensibilisé les adolescents avec des stands ingénieux. Une course de sacs au recyclage (le plastique a remplacé la toile de jute pour l'occasion), un coin jardin avec la mise en pot de thym, nançan à la maison.

■ Intergénérationnel et interculturel Sur deux autres stands, il aura fallu réflexion et communication au sein du groupe pour placer à la bonne date le bon déchet :

dans la mer ou dans la terre, le temps de décomposition n'est pas le même. Les participants ont appris beaucoup de choses et pris conscience de l'importance de ne pas jeter ses déchets n'importe où et de recycler correctement. Les plus petits ont également profité de stands de maquillage et de poterie dans une ambiance détendue et conviviale, moment privilégié de partage interculturel et intergénérationnel. Une fois encore, les initiatives du

K. G.

### 3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie et sur demande des communes.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

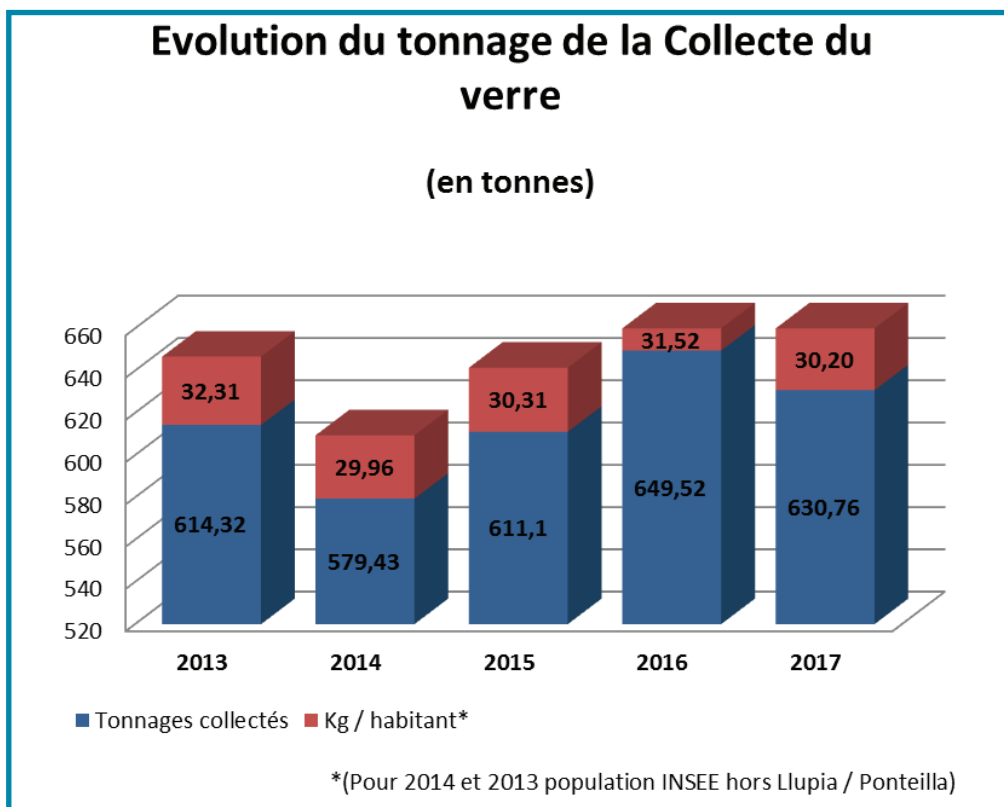


Dans notre département, le parc de 3245 colonnes à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler en 2017 : 35,09 kg/hab./an, un chiffre encourageant mais qui laisse encore une marge de progression importante.

Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux. De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

Fin 2017, **139 colonnes** étaient en place sur notre territoire.



- En 2017 nous constatons une diminution de 4 % de la production Kg/hab de verres, par rapport à 2016.
- La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 30,20 Kg/hab en 2017 et reste ainsi bien en dessous de la performance du département qui est de 35,09 kg/ hab.
- Le MODECOM réalisé en 2015 par le Sydetom66 indique que les déchets de verre représentent encore 7,31 % des Ordures Ménagères Résiduelles soit 23,61 kg/hab./an.

► Tonnages verre par commune et évolution du ratio Kg/hab. entre 2016-2017 :

| Communes                         | Tonnages collectés | Pop Insee 2017 | Kg/hab       | Evolution Kg/hab 2016-2017 (en %) |
|----------------------------------|--------------------|----------------|--------------|-----------------------------------|
| Banyuls-dels-Aspres              | 43,75              | 1270           | 34,45        | 4,6                               |
| Brouilla                         | 42,28              | 1319           | 32,05        | -2,7                              |
| Caixas                           | 7,5                | 147            | 51,02        | -15,3                             |
| Calmeilles                       | 2,97               | 62             | 47,90        | -35,7                             |
| Camelas                          | 19,24              | 457            | 42,10        | -8,7                              |
| Castelnou                        | 18,13              | 338            | 53,64        | -17,5                             |
| Fourques                         | 30,87              | 1262           | 24,46        | -9,8                              |
| Llauro                           | 12,41              | 316            | 39,27        | -11,2                             |
| Montauriol                       | 9,86               | 232            | 42,50        | -5,9                              |
| Oms                              | 11,27              | 333            | 33,84        | -15,1                             |
| Passa                            | 22,61              | 709            | 31,89        | 4,2                               |
| Sainte-Colombe-de-la-Commanderie | 10,95              | 152            | 72,04        | -4,2                              |
| Saint-Jean-Lasseille             | 40,93              | 1535           | 26,66        | -16,0                             |
| Terrats                          | 24,74              | 660            | 37,48        | 20,6                              |
| Thuir                            | 185,93             | 7531           | 24,69        | -3,1                              |
| Tordères                         | 6,07               | 164            | 37,01        | 16,5                              |
| Tresserre                        | 28,66              | 1066           | 26,89        | -8,8                              |
| Trouillas                        | 76,83              | 2010           | 38,22        | -3,8                              |
| Villemolaque                     | 35,76              | 1323           | 27,03        | 5,6                               |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>630,760</b>     | <b>20 886</b>  | <b>30,20</b> | <b>-4,2</b>                       |

► Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2017 : 35,09 kg/ hab/ an

Dix communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an), soit plus de la moitié.

► Interprétation des données :

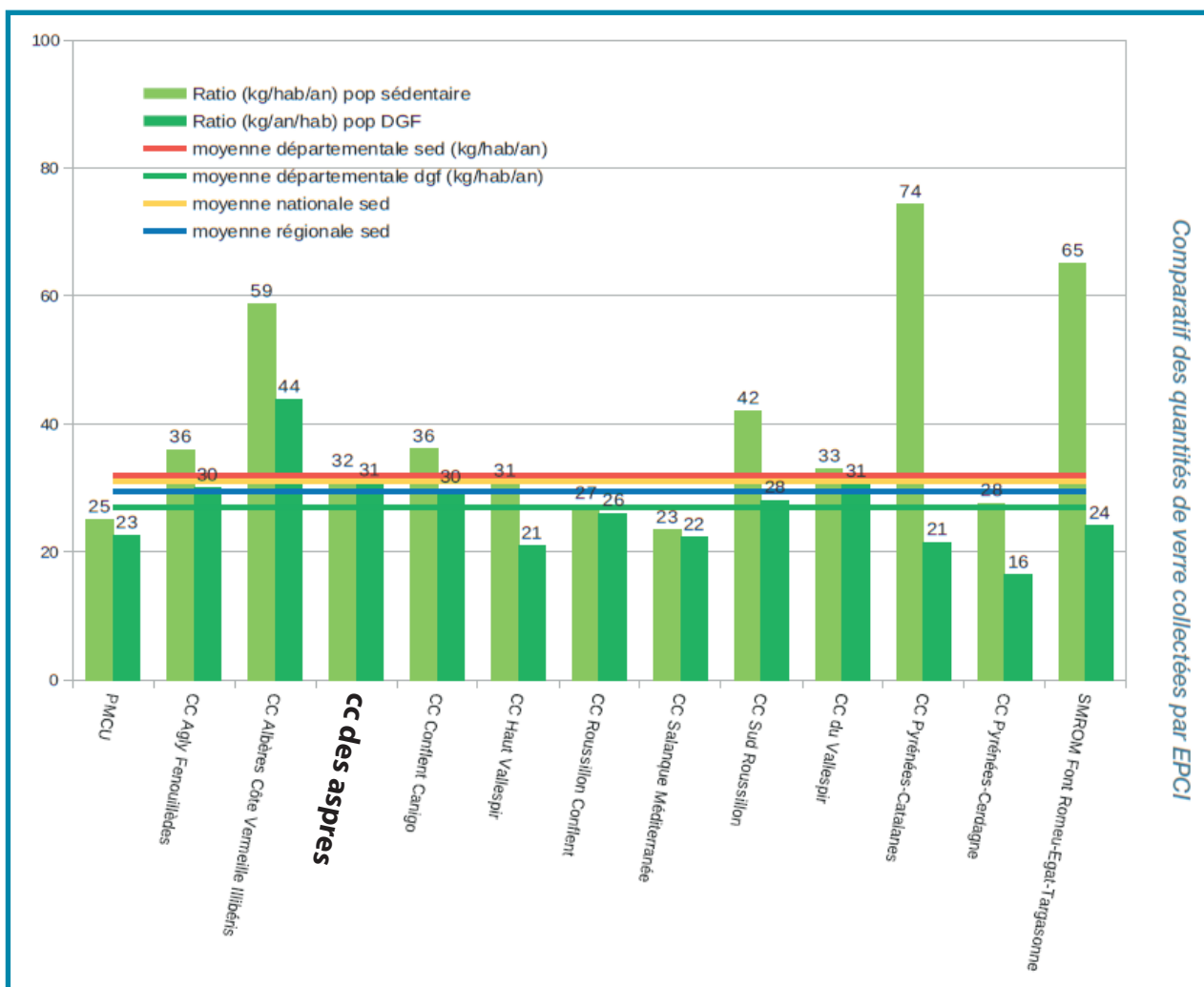
Seulement 5 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2016 et 2017. Le taux de captage du flux verre a ainsi diminué de 4% en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ». Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

- Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
- Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries. De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence.



► Quelques chiffres sur le traitement du verre en 2017 :



► Bilan environnemental 2017 de notre collecte du verre :



#### 4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

##### ► Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : fers à repasser, petits électroménagers, chaises, étendoirs, carrelages, parquets, plantes en plastique, véhicules hors d'usage ... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



##### ► Bon à savoir :

La notion de «**1 pour 1**» définit l'obligation des distributeurs de reprendre un appareil usagé pour l'achat d'un produit équivalent neuf.

Cette notion est établie dans l'**article R543-180 du code de l'environnement** : «En cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager, le distributeur, y compris en cas de vente à distance, reprend gratuitement ou fait reprendre gratuitement pour son compte les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.»

##### Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive

- Les pneus
- Les matières dangereuses, bouteilles de gaz



PNEUS



MATIÈRE DANGEREUSES



BOUTEILLES DE GAZ

##### Déchets pour lesquels les détenteurs doivent s'adresser à des filières spécifiques.

##### Sont également interdits :

Les déchets toxiques, corrosifs, polluants, les déblais, gravats et décombres, les sacs et le vrac.



GRAVATS INERTES



DECHETS TOXIQUES

##### ► Modernisation du service des encombrants :

LA CC Aspres, toujours soucieuse de l'amélioration des conditions de travail de ses agents, s'est engagée dans une démarche de modernisation de son mode de collecte des encombrants en rajoutant un hayon hydraulique au système actuel pour un montant de 8820 € TTC.

La participation d'un ergonome a permis de valider le système.

##### ► Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

| Année 2017                 | janvier | février | mars  | avril | mai   | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | Total mois |
|----------------------------|---------|---------|-------|-------|-------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|------------|
| Banyuls Dels Aspres        | 5       | 5       | 12    | 4     | 10    | 17   | 13      | 7    | 8         | 6       | 7        | 5        | 99         |
| Brouilla                   | 13      | 16      | 16    | 13    | 9     | 18   | 13      | 20   | 17        | 7       | 12       | 13       | 167        |
| Caixas                     | 0       | 0       | 1     | 0     | 0     | 0    | 0       | 1    | 1         | 0       | 0        | 0        | 3          |
| Calmeilles                 | 0       | 0       | 0     | 0     | 0     | 0    | 0       | 0    | 0         | 0       | 0        | 0        | 0          |
| Camelas                    | 0       | 1       | 2     | 0     | 0     | 0    | 0       | 1    | 1         | 1       | 1        | 0        | 7          |
| Castelnou                  | 1       | 0       | 0     | 1     | 0     | 2    | 1       | 1    | 0         | 0       | 1        | 0        | 7          |
| Fourques                   | 6       | 9       | 8     | 6     | 6     | 7    | 5       | 4    | 3         | 3       | 8        | 2        | 67         |
| Llauro                     | 0       | 1       | 3     | 5     | 2     | 2    | 6       | 2    | 2         | 0       | 2        | 3        | 28         |
| Montauriol                 | 0       | 1       | 2     | 0     | 2     | 0    | 0       | 2    | 0         | 0       | 1        | 0        | 8          |
| Oms                        | 1       | 3       | 3     | 2     | 8     | 3    | 0       | 2    | 3         | 0       | 5        | 2        | 32         |
| Passa                      | 1       | 1       | 1     | 3     | 1     | 5    | 3       | 0    | 4         | 1       | 2        | 1        | 23         |
| Saint Jean Lasseille       | 0       | 0       | 13    | 6     | 15    | 14   | 7       | 18   | 9         | 8       | 9        | 9        | 108        |
| Sainte Colombe             | 0       | 0       | 0     | 0     | 0     | 0    | 0       | 0    | 0         | 0       | 0        | 0        | 0          |
| Terrats                    | 0       | 3       | 2     | 5     | 2     | 2    | 1       | 6    | 2         | 3       | 3        | 4        | 33         |
| Thuir (Hors Centre et HLM) | 18      | 25      | 28    | 16    | 21    | 33   | 18      | 25   | 13        | 15      | 21       | 6        | 239        |
| Tordères                   | 1       | 1       | 1     | 0     | 0     | 0    | 2       | 1    | 8         | 0       | 2        | 1        | 17         |
| Tresserre                  | 3       | 9       | 11    | 5     | 11    | 12   | 7       | 6    | 5         | 3       | 9        | 4        | 85         |
| Trouillas                  | 8       | 13      | 10    | 4     | 8     | 14   | 8       | 10   | 8         | 7       | 8        | 8        | 106        |
| Villemolaque               | 12      | 2       | 0     | 1     | 7     | 8    | 8       | 5    | 5         | 4       | 4        | 0        | 56         |
|                            |         |         |       |       |       |      |         |      |           |         |          |          | 1085       |
| Nombre de "client" traité  | 69      | 90      | 113   | 71    | 102   | 137  | 92      | 111  | 89        | 58      | 95       | 58       | 1085       |
| Tonnage                    | 6,71    | 6,97    | 12,98 | 6,14  | 11,15 | 9,89 | 9,09    | 8,08 | 6,65      | 3,86    | 10,13    | 4,48     | 96,13      |
| Total Voyage en déchèterie | 15      | 14      | 17    | 14    | 14    | 16   | 20      | 13   | 14        | 13      | 16       | 10       | 176        |

Ce service a permis de collecter près de 100 tonnes de déchets en 2017 et 1085 demandes ont été traitées.

## II.) Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

### ► Personnel :

#### • 21 agents dont :

- 1 Directeur des Services Techniques (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 responsable collecte (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 coordinateur collecte
- 1 collaborateur Ingénierie (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 agent administratif
- 10 chauffeurs
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (*atelier mécanique – ensemble du parc véhicule*)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

### ► Véhicules :

#### • 6 camions-bennes

Fin 2015, deux nouvelles BOM ont été achetées afin de renouveler le parc véhicules (en concertation avec les agents). Ces BOM ont été opérationnelles dès 2016.

En 2017, une nouvelle BOM a été acquise afin de renouveler progressivement cette flotte de camions.



#### • 1 poly-benne

dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, lavage container, container chaises...°

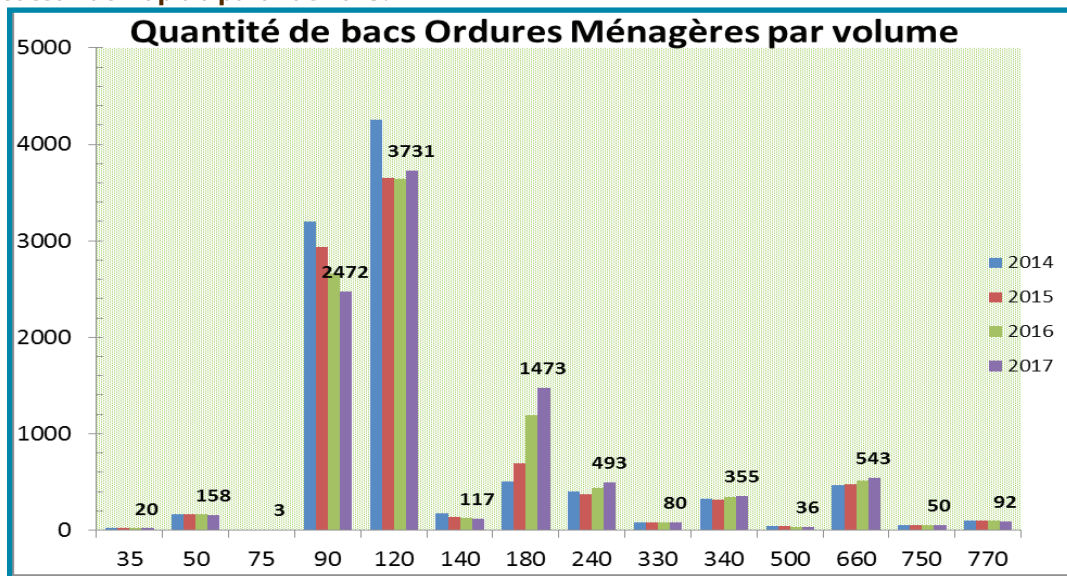


### ► Parc containers :

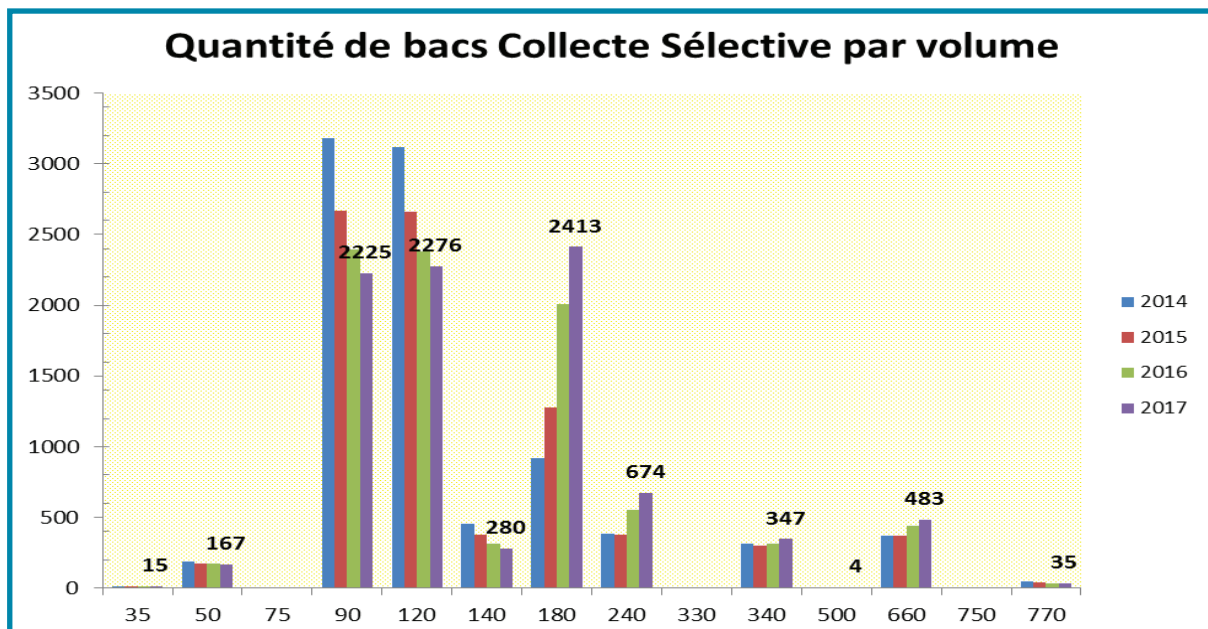
- **9623 bacs Ordures Ménagères** dont 8467 individuels (<330L) et 1156 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1711 m3.

- **8919 bacs Collecte Sélective** Sélective dont 8050 individuels (<330L) et 869 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1583 m3.

**A noter que les bacs de la commune de Ponteilla ne sont plus comptabilisés depuis 2013 et ceux de Llupia à partir de 2015.**







#### ► Un Parc bénéficiant d'une maintenance efficace :

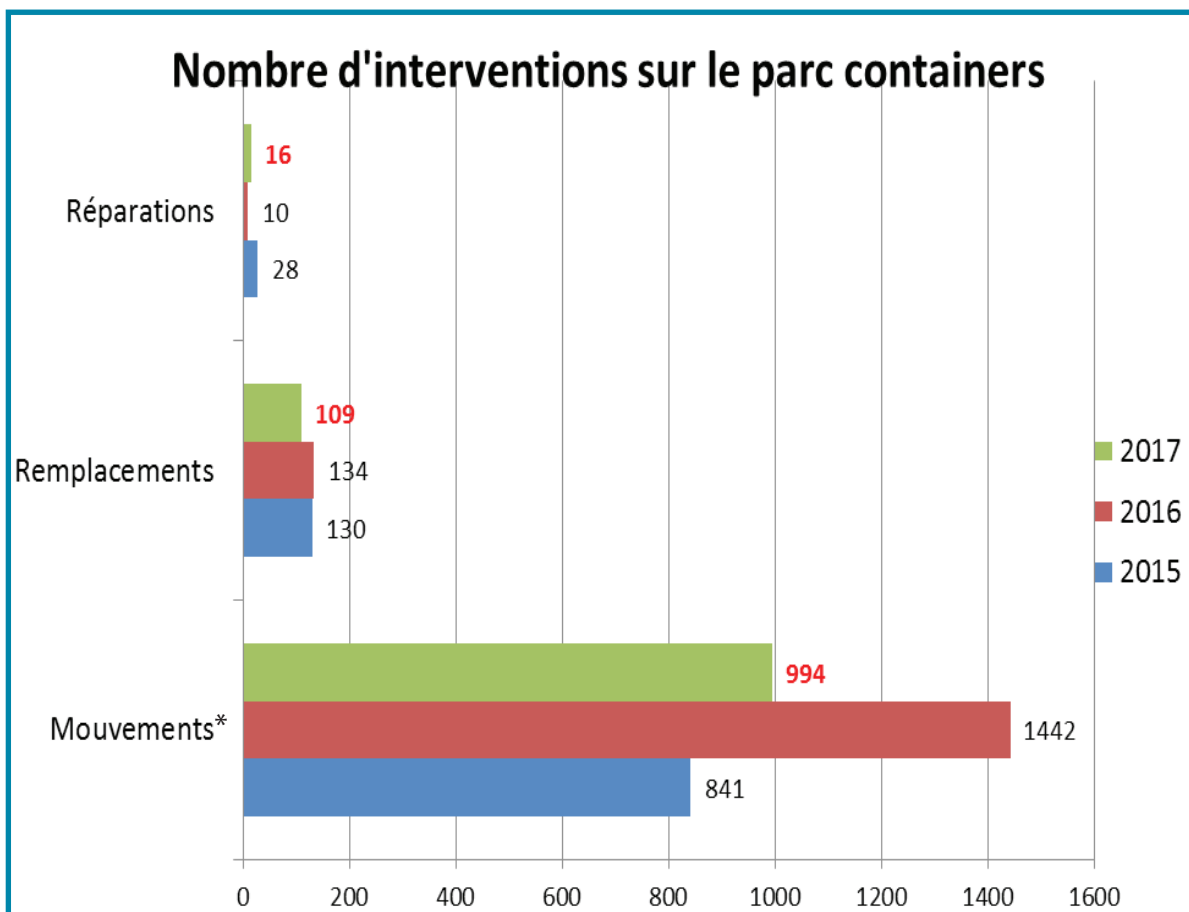
Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie.

En 2017 les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté **1119 interventions** sur le terrain, soit une évolution de **+12%** par rapport à 2015 (999 interventions).

Cette hausse est liée à la réorganisation du service collecte et à la réduction des fréquences de collecte car de nombreux changements de litrages ont été opérés.

A cette maintenance est venu se greffer un service de lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères effectué par les agents de la Communauté.

Deux tournées annuelles sont ainsi organisées : en Été et en Automne.



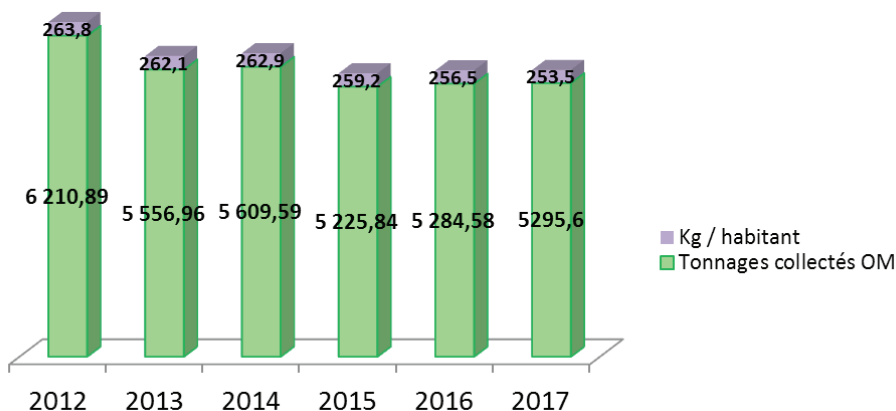
\* Mouvements : cette famille d'intervention correspond aux nouvelles dotations, aux échanges de litrages, et aux retraits de bacs.

# La Collecte des déchets en chiffres:

## Evolution du tonnage des Ordures Ménagères

(en tonnes)

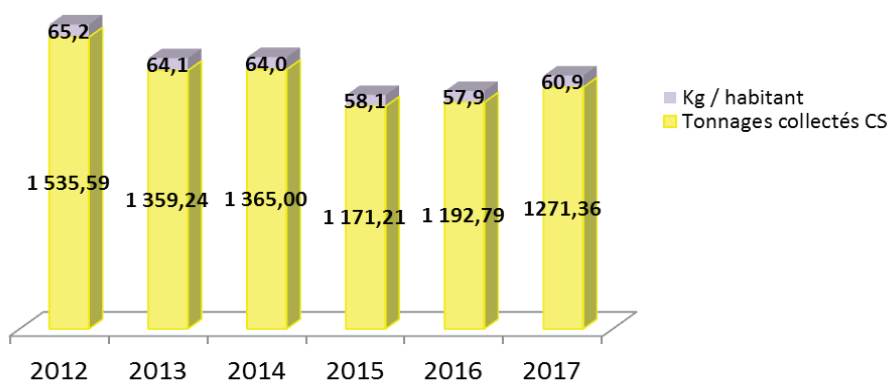
Réf PO 2017 : 360,97 Kg/ hab



## Evolution du tonnage de la Collecte Sélective

(en tonnes)

Réf PO 2017 : 64,19 Kg/ hab

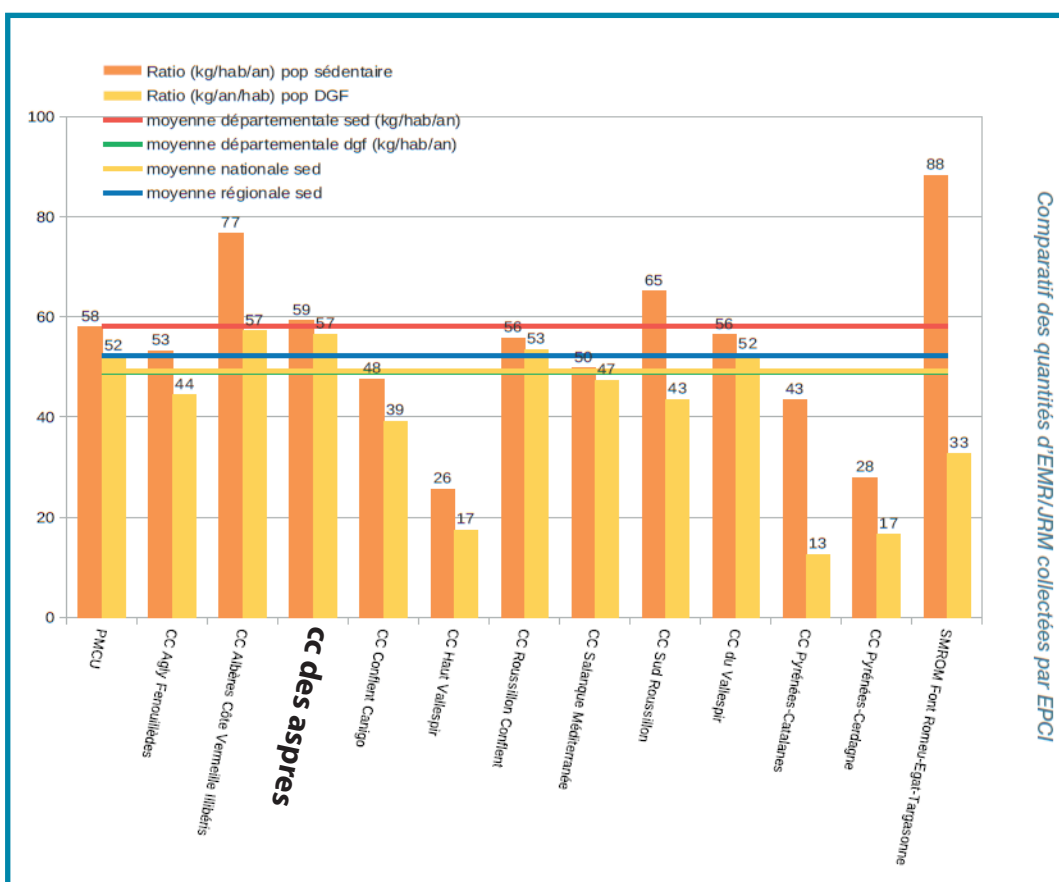
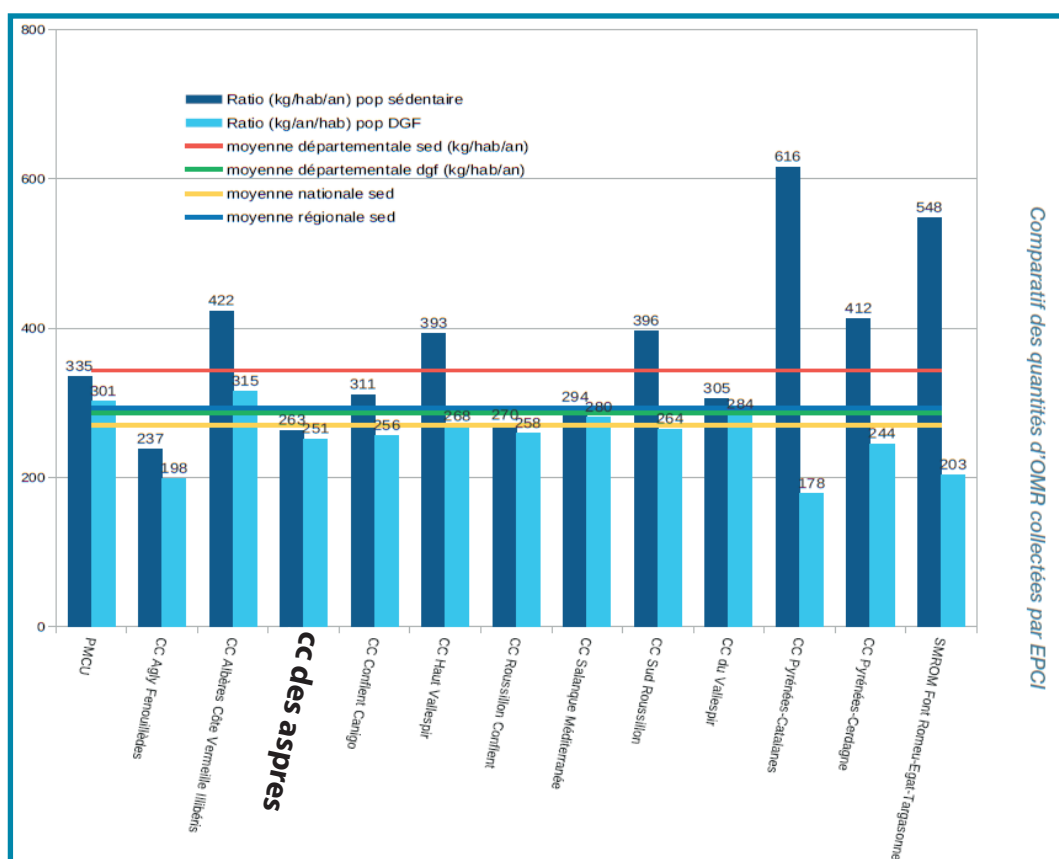


| Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab*        |         |         |        |        |        |
|------------------------------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|
| 2012                                           | 2013    | 2014    | 2015   | 2016   | 2017   |
| 329                                            | 326,2   | 326,9   | 317,3  | 314,4  | 314,4  |
| Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)* |         |         |        |        |        |
| 19,82 %                                        | 19,65 % | 19,57 % | 18,31% | 18,42% | 19,37% |

\* population INSEE incluant Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013) et Llupia (jusqu'au 1er janvier 2015).

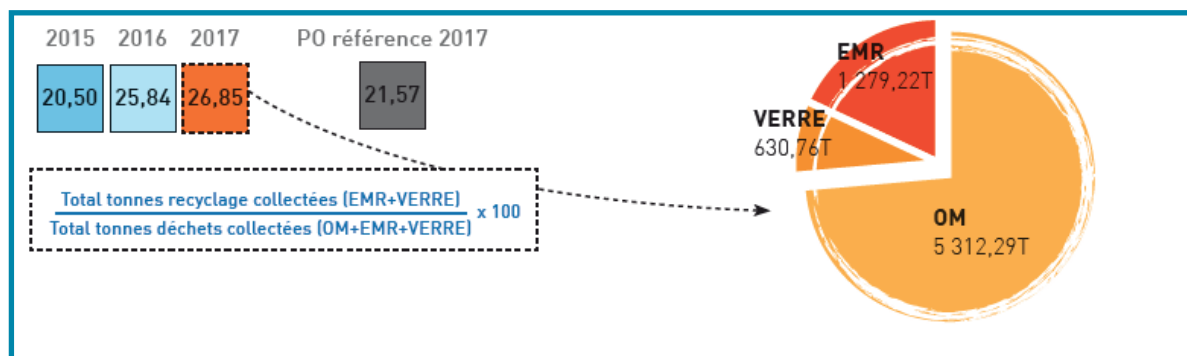
- En 2017 nous constatons une diminution de 4,4 % de la production Kg/hab d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2012.  
Les performances de tri diminuent depuis 2012 mais une hausse est entamée depuis 2016.  
Il faut donc poursuivre et intensifier les efforts en faveur d'un tri plus optimal.
- **Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et CS.**  
**En 2017 le coût de la tonne incinérée s'élève à 138,30 € (coût mutualisé identique à 2016).**

► Quelques chiffres sur le traitement des déchets en 2016 :





## ► Taux de détournement 2017



## ► III.) Prévention et gestion des déchets : l'économie circulaire au cœur des intérêts communautaires

### ► A) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

#### ► Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères (**soit environ 40 kilos par an et par habitant**), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.



#### • Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012 la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

#### • Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement.

En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 1524 foyers compostent sur notre territoire.

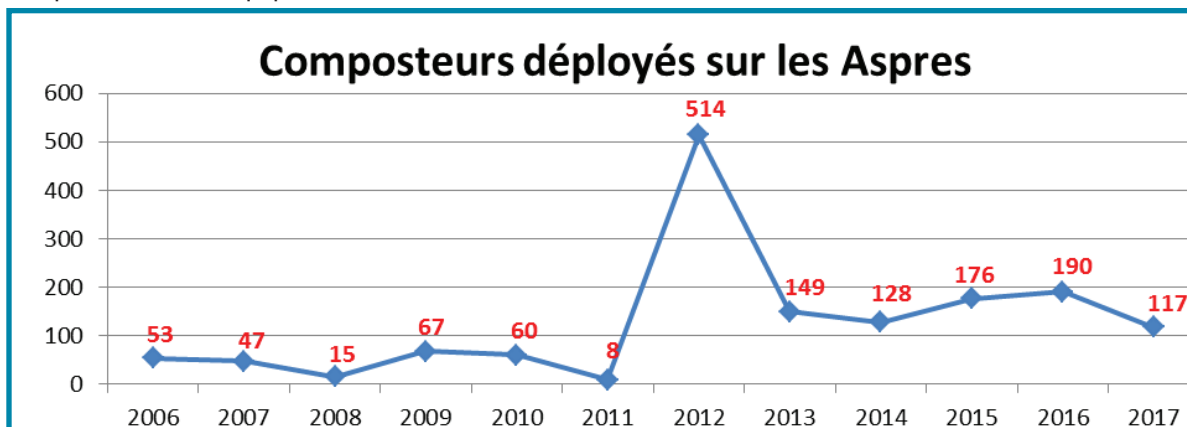
Sachant qu'il y a en moyenne 2,36 personnes par foyers dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente:

$1\,524 \times 2,36 \times 40 = 144$  tonnes

$144 \text{ tonnes} \times 138 \text{ € (coût de la tonne incinérée)} = \mathbf{19\,872 \text{ € d'économies par an.}}$

#### • Les composteurs sur notre territoire :

En 2012 le lancement de notre politique commune autour des composteurs bois a permis de doper l'acquisition de ces équipements.



Ainsi cela porte à **1524** le nombre de composteurs individuels déployés à ce jour sur les Aspres.

## ► Le compostage partagé: une dynamique prônée sur les Aspres

### • Compostage partagé en habitat collectif: Résidence la Colla à Trouillas



En novembre 2013 la résidence la Colla à Trouillas est devenue la 1<sup>ère</sup> zone pilote du département pour le compostage partagé en habitat collectif.

En partenariat avec l'office HLM 66 et le Sydetom66 des composteurs ont ainsi été disposés sur cette résidence (photos ci-dessous). Au travers d'un référent sur site et d'une communication appuyée, l'opération s'est déroulée correctement et de nouveaux habitants de ce secteur ont très vite adhéré à cette démarche éco-exemplaire.

Ce point va être déplacé de quelques mètres et remis en service.

### • Le camping Al Comu à Llauro équipé



Afin d'étendre encore davantage les pratiques et les bienfaits du compostage, le Camping Al Comu a adhéré en mai 2014 au projet de composteurs partagés sur son site.

Ce camping situé dans un cadre sauvage sur la commune de Llauro est largement impliqué dans l'éco exemplarité faisant de la préservation de l'environnement et l'intégration dans la nature des crédits incontournables.

Ainsi à chaque saison estivale le partenariat Communauté de Communes des Aspres – Camping Al Comu – Sydetom66 permet de détourner des ordures ménagères une partie importante des déchets issus de l'activité des campeurs et vacanciers de passage sur ce site.

### • Secteur du cimetière à Trouillas



Grace à une implication forte d'un couple de référents, des composteurs partagés ont pu voir le jour en 2016 sur le quartier du cimetière à Trouillas. Ce point fonctionne parfaitement et de nouveaux administrés du secteur adhèrent à cette initiative.

**TROUILLAS**

#### Recyclage des déchets : une belle initiative

La gestion des déchets fait partie des problématiques que l'on doit apprendre maîtriser.

De nouveaux composteurs ont été installés dans la commune.

De belles initiatives prennent forme un peu partout dans les Aspres. Ainsi en peu de temps, et surtout grâce au soutien de la Communauté de Communes des Aspres, le camping de Llauro, tout comme le quartier du cimetière à Trouillas, a pu bénéficier de composteurs partagés.

La mise en place de composteurs partagés sur le quartier du cimetière à Trouillas, tout comme la mise en place de composteurs partagés sur le quartier du cimetière à Trouillas, a pu bénéficier de composteurs partagés.

À partir d'une idée

plus qu'à se lancer. C'est chose faite puisque Adhaciel et sa femme sont devenus porteurs de cette initiative et ont réussi à convaincre les services de la commune de leur projet. Tout nouveau habitant voudrait adhérer au compostage collectif. Tout peut commencer d'une idée qui une fois pensée pourra germer.

### • Le jardin partagé des HLM Canterrane à Thuir :



Autour de l'initiative portée par l'association Thuir Solidarité, à savoir la création d'un jardin partagé sur des HLM de Thuir, des composteurs partagés ont été implantés en 2016 sur ce site afin d'en faire un lieu éco-exemplaire.



► Deux nouveaux points de compostage partagé ont vu le jour en 2017

• Eco site - Quartier le Tonkin à Trouillas

• Eco site de Llauro

## LLAURO

**ENVIRONNEMENT.** Objectif : réduire les déchets

# Un éco-site pour tous

Depuis déjà plusieurs années, la municipalité propose à ses administrés des composteurs individuels pour un prix dérisoire. Ainsi, dans la commune, ce sont actuellement plus de trente foyers qui en bénéficient.

En accord avec la politique de réduction de la quantité de déchets présents dans les ordures ménagères à traiter, le Sydetom 66, le service technique de gestion des déchets de la communauté de communes des Aspres et le village ont implanté un composteur collectif situé au niveau du point de collecte de déchets, rue des Acacias. Ce nouvel éco-site de compost partagé est à la disposition des particuliers n'ayant pas la possibilité de posséder un composteur individuel et devrait permettre une réduction de déchets de près de 40 kg par per-



► Les ambassadeurs du tri sont venus prôner l'éco-responsabilité.

sonne et par an. Le compost ainsi réalisé sera ensuite utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts et sera aussi mis à disposition pour un usage domestique. Cette nouvelle initiative entre dans le cadre des éco-gestes que tous citoyens doivent maintenant avoir inté-

gré, pour préserver au mieux l'environnement. Des gestes éco-responsables qui contribuent par ailleurs à la réduction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont un impact croissant sur les budgets de chacun.

**Stéphane Martin**

## TROUILLAS

# Un éco-site pour le quartier du Tonkin

Depuis déjà plusieurs années, la communauté de communes des Aspres propose à ses administrés des composteurs individuels à un prix symbolique. Ainsi, dans la commune, actuellement, près d'une centaine de foyers en bénéficient. En accord avec la politique de la réduction de la quantité des déchets présents dans les ordures ménagères à traiter, le Sydetom 66, le service technique de gestion des déchets de la communauté de communes des Aspres et la municipalité ont implanté un nouveau composteur collectif situé au niveau du parc de jeux, à côté de la colonne à verre, au quartier du Tonkin. C'est le troisième composteur partagé mis en place dans la commune. Ce nouvel éco-site est à la disposition des particuliers n'ayant pas la possibilité de posséder un composteur individuel et devrait permettre une réduction des



► Les ambassadeurs avec la responsable du site M<sup>me</sup> Talliole.

déchets de près de 40 kg par personne et par an. Le compost ainsi réalisé sera ensuite utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts et sera aussi mis à disposition pour un usage domestique. Des gestes éco-responsables qui contribuent par ailleurs à la réduction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont un impact croissant sur les budgets de chacun.

► Contact pour se procurer un bioseau : Andrée Talliole au 2, rue des Violettes.

A noter que nos ambassadeurs du tri continuent le déploiement de nouveaux points de compostage partagé sur le territoire des Aspres. Début d'année 2018 deux nouveaux points ont été installés.

## Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

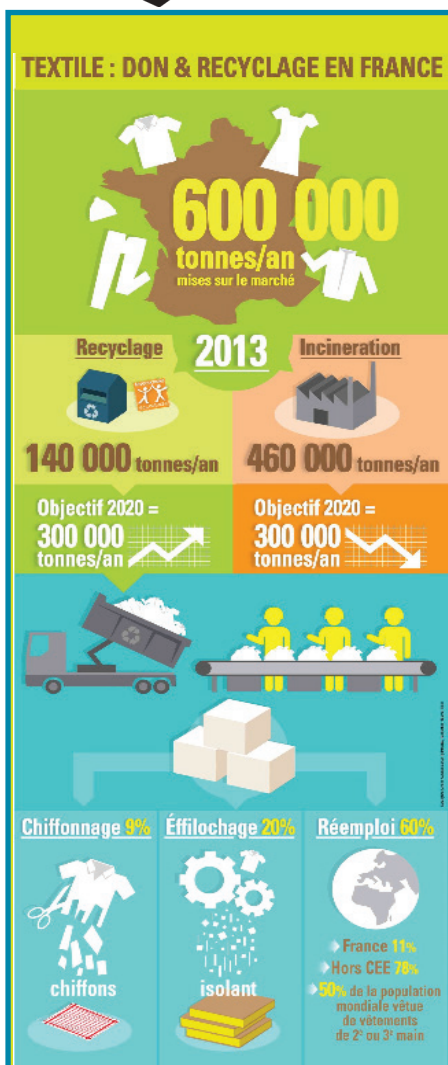
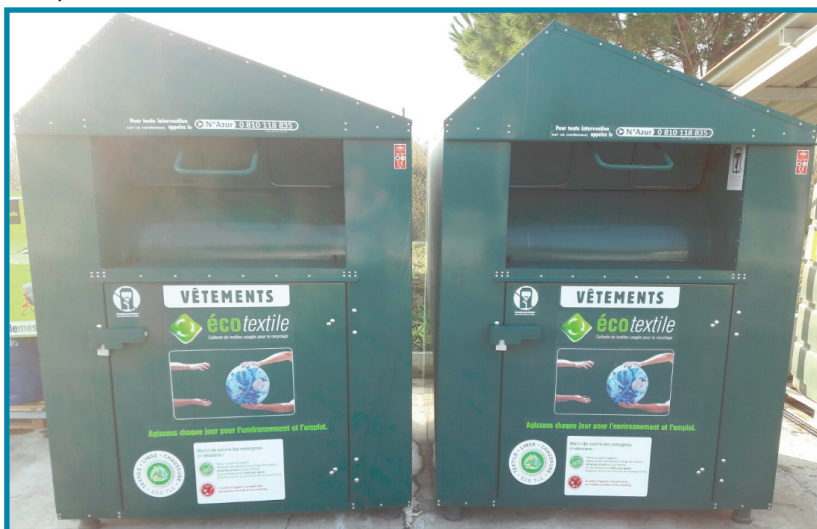
- **Près de 7000 tonnes** : c'est la quantité de textiles sur notre département encore présente chaque année dans nos poubelles vertes finissant au Centre d'incinération de Calce.
- **350 colonnes à textile** déployées sur le département.
- **Près de 90% des textiles sont valorisés.**
- **Création d'un centre de tri textile sur la commune de Rivesaltes. Ce centre emploie 25 travailleurs reconnus handicapés,** et a traité en 2017 1316 Tonnes de textile sur l'ensemble du territoire sous compétence Sydetom66
- 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Castelnou; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs présents et existants sur notre territoire, tels que l'action des associations dédiées, et a permis la construction sur notre département d'un centre de tri avec en prime des créations d'emplois.

- En 2017, 19 colonnes textiles sont en place sur les Aspres :
  - 2 nouvelles colonnes ont été implantées: sur la commune de Brouilla et Trouillas.
  - De nouveaux modèles de colonnes grand volume ont été déployés sur les déchèteries de Thuir et Trouillas (fonctionnement + pratique et volume + important).

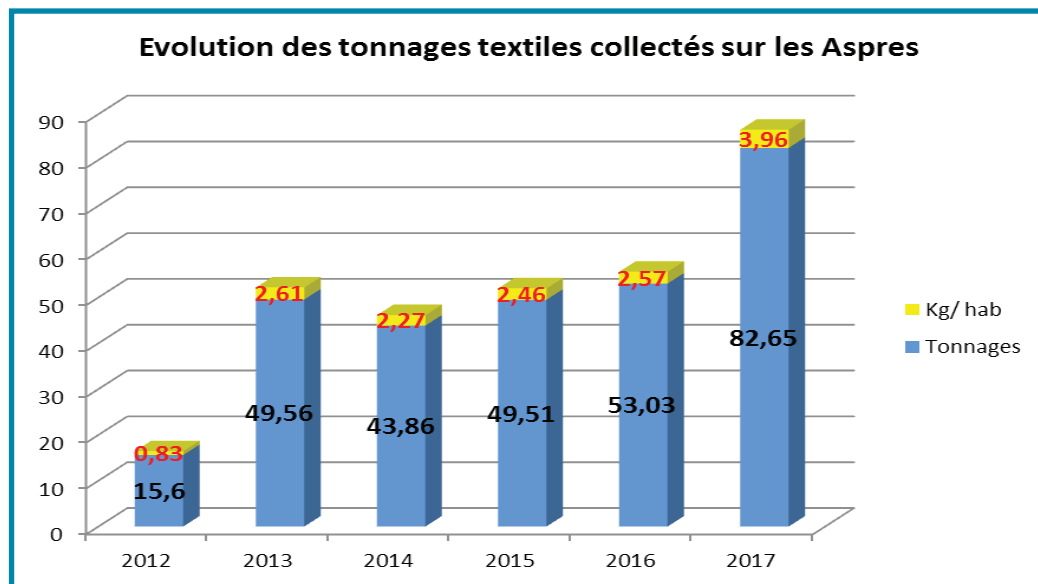


- Les chiffres de la collecte Textile sur notre territoire

Les colonnes textiles ont été installées en Juillet 2012 sur les communes des Aspres. Les déchèteries ont quant à elles été équipées en octobre 2012 pour Thuir et en novembre 2012 pour Trouillas.

Il est à noter que des enlèvements ont été planifiés au sein des locaux de **Thuir solidarité** afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées à cette association qui est confrontée à un refus de tri important.





Au travers de ce graphique nous pouvons constater que 2017 correspond à l'année la plus importante en terme de tonnages et Kg/hab captés.

En 2017 **la moyenne départementale est de 2,79 Kg/hab/an** de textiles collectés.

Nous sommes ainsi au dessus de la moyenne départementale.

Toutefois l'objectif fixé par cette filière doit s'élever à 4,5 kg/hab/an, ce qui laisse encore une marge de progression.

Il est donc primordial de continuer les efforts en faveur de cette collecte.

### L'Eco-exemplarité :

La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche visant à développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

A ce titre un point a été fait avec chaque service sur l'état de leur éco-exemplarité, ce qui a permis d'ores et déjà de mettre en place bon nombre d'actions, telles que le tri sélectif, la collecte des piles usagées, le paramétrage des imprimantes en R/V et N&B, la configuration d'une signature écologique pour les mails envoyés, la mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et au niveau des points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie). Des solutions de sèches mains et de mousseurs (sur les points d'eau) sont à l'étude.



# Les Déchèteries



**La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :**  
**- THUIR                      - TROUILLAS**

## 1 ) Principes

### ► Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

### ► Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

### ► Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'une carte d'accès RFID (identification radio fréquence). Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer une carte d'accès.
- Les professionnels du territoire sont admis mais soumis à une tarification.

### ► Réhabilitation et remise aux normes des déchèteries

Afin de répondre aux dispositions préconisées par l'ADEME et le Sydetom66, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de réhabiliter et remettre aux normes ses deux déchèteries de Thuir et Trouillas.  
Les travaux ont débuté fin janvier 2014 et sont, à ce jour, achevés.

### ► Remarque :

Les problèmes liés aux visites diurnes (12h-14h) et nocturnes des deux sites (fouilles, éparpillement de déchets, vandalisme, vol,...) se sont raréfiés.

En effet la mise en place d'une vidéosurveillance, de nouveaux grillages/ portails, et la location de bennes ferraille à capot ont permis de traiter de façon efficace ces problématiques.

## 2 ) Les déchets acceptés en déchèterie

► Ces déchets se répartissent en deux catégories :

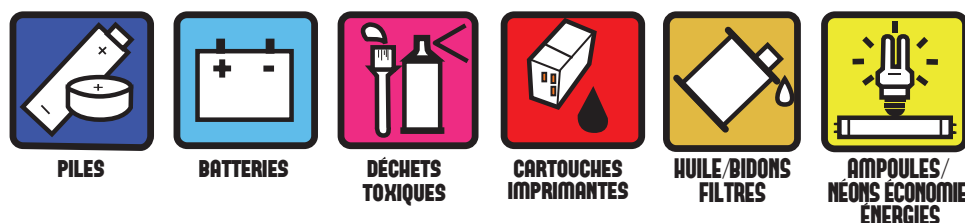
### ► Les déchets dits " Encombrants " :

Bois, ferraille, métaux non ferreux, papiers, cartons, tout-venant, gravats, déchets Verts, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, mobiliers.



### ► Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) :

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



## 3 ) Les Horaires d'ouverture 2017

De Mai à Septembre :

Du Lundi au Samedi :  
09h00- 12h00/ 15h00- 18h00  
Dimanche :  
09h00- 12h30

D'Octobre à Avril :

Du Lundi au Samedi :  
09h00- 12h00/ 14h30- 17h30  
Dimanche :  
09h00- 12h30

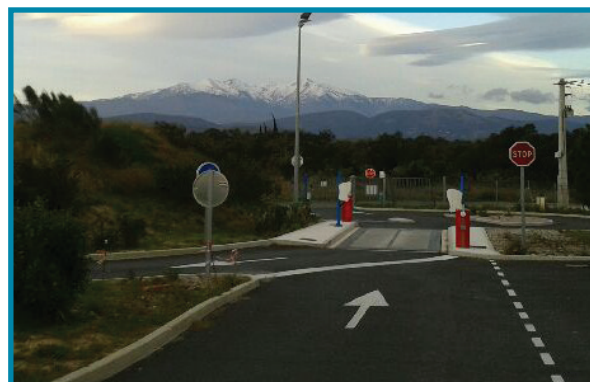
**OUVERTURE 7J/7 SAUF LES DIMANCHES APRÈS-MIDI ET JOURS FÉRIÉS.**

A noter : Au 1<sup>er</sup> mai 2018, les horaires déchèteries ont été modifiés et harmonisés.

## 4 ) Les moyens de la collecte et de la réception des déchets

► Les déchèteries disposent de :

- **1 à 2 agents** en réception sur les quais par déchèterie
- **Effectif global de 5 – 6 agents**
- **1 tractopelle** pour le compactage des caissons de THUIR (la Commune de TROUILLAS effectue le tassage des caissons de la déchèterie située sur son territoire, avec son tractopelle, qu'elle facture à la Communauté de Communes des Aspres).





## 5 ) La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement ou la valorisation.

### ► a) L'enlèvement des déchets

|  | Produits acceptés en Déchèteries                                                                                          | Repreneurs / Transporteurs |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                                                   | Tout venant / Bois / Déchets verts / Gravats                                                                              | OURRY-VAILLS               |
|                                                                                   | Fer / Carton                                                                                                              | OURRY-VAILLS               |
|                                                                                   | Solvants / diluants<br>Déchets toxiques<br>Aérosols / Batteries<br>Produits Pâteux / Peintures<br>Huiles usagées / Acides | CHIMIREC-SOCODELI          |
|                                                                                   | Piles                                                                                                                     | COREPILE                   |
|                                                                                   | Lampes et néons à économie d'énergie                                                                                      | RECYLUM                    |
|                                                                                   | DEEE                                                                                                                      | ÉCOLOGIC                   |
|                                                                                   | Textiles                                                                                                                  | ÉCO-TEXTILE                |
|                                                                                   | Meubles / Mobilier                                                                                                        | ÉCO-MOBILIER               |

### ► b) Le Traitement

| Type de déchets                                                                                                           | Traitement                                                                                                                    | Coût de traitement 2017 pour la collectivité                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tout venant                                                                                                               | Centre d'incinération (Calce) et Centre d'enfouissement technique géré par ONYX, prestataire du Sydetom 66 (Espira de l'Agly) | 95 € / tonne                                                                                     |
| Bois                                                                                                                      | Société TUBERT (Elne)                                                                                                         | 55 € / tonne                                                                                     |
| Déchets verts                                                                                                             | Plate-forme de compostage du Sydetom 66 (Thuir)                                                                               | Pris en charge par le Sydetom66                                                                  |
| gravats                                                                                                                   | Carrière « Roussillon Agrégats » (Sainte Colombe)<br>Valormat (Mas Sabole – Trouillas)                                        | 5 € / tonne                                                                                      |
| Fer / Papiers cartons                                                                                                     | Société Linares (Saint Feliu d'Avall)                                                                                         | Coûts de reprise 2017 :<br>85 € / tonne pour la ferraille<br>40 € / tonne pour le carton         |
| Solvants / diluants<br>Déchets toxiques<br>Produits Pâteux / Peintures<br>Huiles usagées / Acides<br>Aérosols / Batteries | Chimirec-Socodeli                                                                                                             | Coût variable selon le type de produits traités et si le déchet rentre dans la catégorie Eco-DDS |

#### Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :

|                                      |                                                                            |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Piles                                | COREPILE                                                                   |
| Lampes et néons à économie d'énergie | Recylum                                                                    |
| Cartouches d'imprimantes             | La ligue contre le cancer & Enfance et Nature                              |
| Verres                               | sociétés VIAL et Verrerie du Languedoc                                     |
| DEEE                                 | Ecologic Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66     |
| Textiles                             | Eco-Textile                                                                |
| Mobilier / Meubles                   | Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66 |

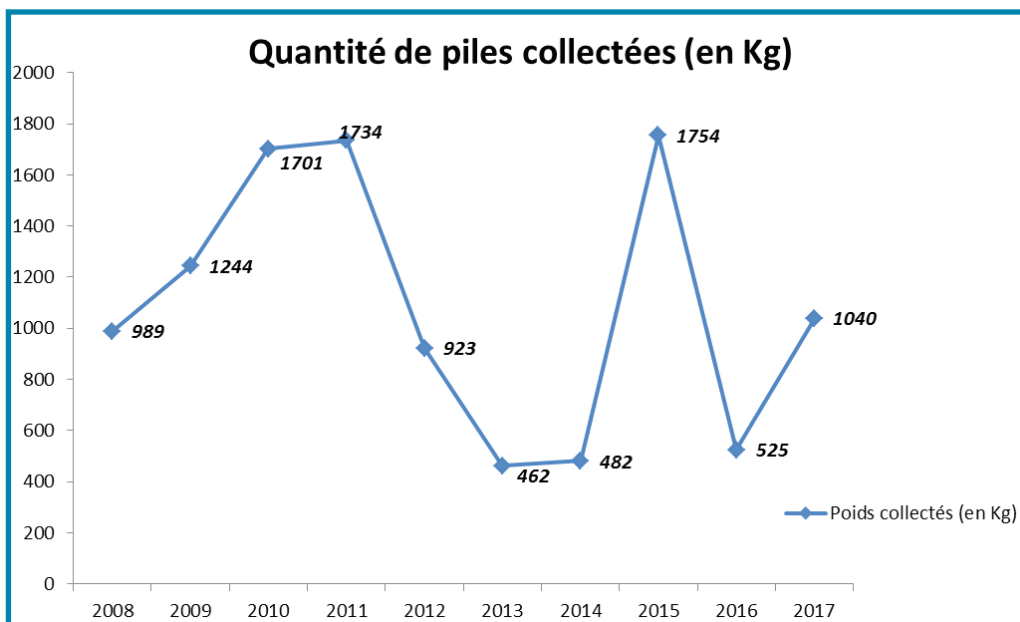
## ► c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

### ► 1.) Les piles

Les piles sont des déchets qui jusqu'à présent n'étaient recueillis qu'en déchèterie. Toutefois depuis 2008 **seize communes, ainsi que les locaux de la Communauté de Communes des Aspres, se sont dotés de bacs de récupération**. Cela permet ainsi aux administrés, soucieux tout comme nous de l'élimination de ce type de déchets polluants, d'avoir à disposition des points de collecte proches de chez eux.

Des bacs de récupération ont également été disposés aux ALSH de Brouilla, Thuir et Trouillas, tout comme à la crèche intercommunale et à l'office de tourisme.

**Il faut savoir qu'1 pile pollue 1 m<sup>3</sup> de terre.**



### ► Bilan :

De 2011 à 2014 nous constatons une baisse significative des apports de piles.

Cette situation était liée aux problèmes récurrents de vols de métaux en déchèteries.

Les contenants métalliques destinés à recueillir les piles ont été plusieurs fois dérobés sur le site de Trouillas avec toute la quantité de ces déchets polluants qui y étaient stockés.

Or la réhabilitation des déchèteries a permis de retrouver des espaces sécurisés. Ainsi en 2015, **1754Kg** de piles ont pu être collectés. Cela représente le tonnage le plus important depuis l'adhésion à cette filière.

## ► 2.) Les déchets paramédicaux

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies « point de collecte », repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet du SYDETOM66 : [www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr).



Sur la Communauté de Communes des Aspres, 5 pharmacies collectent les boîtes pleines :

|                            |                |                              |                            |
|----------------------------|----------------|------------------------------|----------------------------|
| Pharmacie Paccianus        | 04.68.37.53.20 | 31 avenue de l'olivier       | <b>Banyuls Dels Aspres</b> |
| Pharmacie des Aspres       | 04.68.38.80.46 | 1 avenue du Vallespir        | <b>Fourques</b>            |
| Pharmacie Ribes            | 04.68.53.36.80 | 19 avenue de la Méditerranée | <b>Thuir</b>               |
| Pharmacie Deixonne Menardo | 04.68.53.04.54 | Avenue François Mitterrand   | <b>Thuir</b>               |
| Pharmacie Farines          | 04.68.53.47.09 | 6 avenue du Mas Deu          | <b>Trouillas</b>           |

Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte.

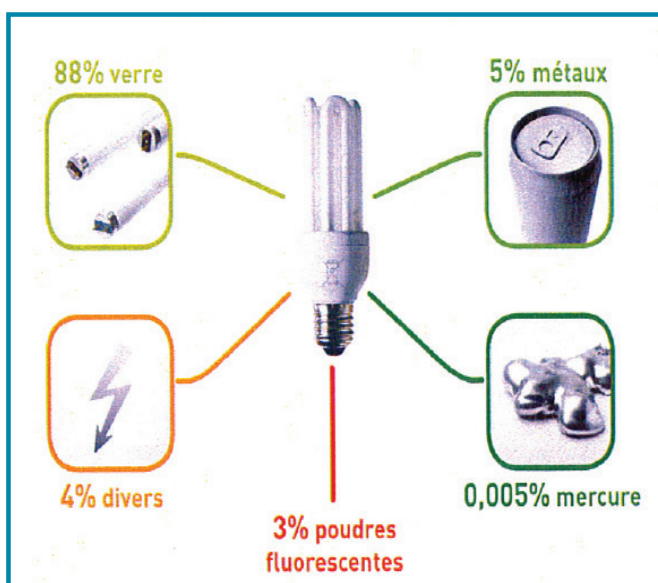
Dès lors les agents de déchèteries de Thuir et Trouillas orientent ce type de déchets vers les pharmacies citées ci-dessus.

## ► 3.) Les lampes et néons à économie d'énergie

Depuis le 19 Février 2010 nos 2 déchèteries de Thuir et de Trouillas accueillent la collecte des ampoules dites de « nouvelles générations ».

Une signalétique a été mise en place sur les 2 déchèteries pour mieux informer nos administrés.

**Une telle collecte permet de recycler à 93% les lampes concernées, le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.**



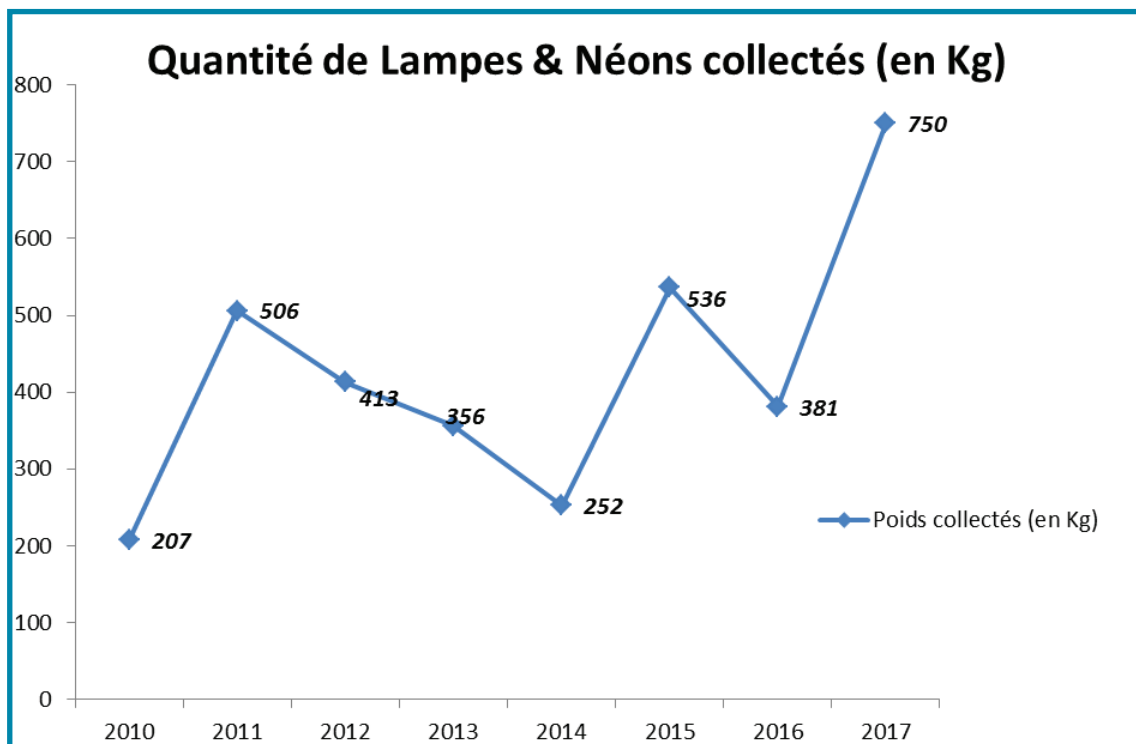
**Le verre et les métaux** sont récupérés afin de fabriquer divers produits neufs : tubes fluorescents, abrasifs, isolants, canettes.....

**Les plastiques** font souvent l'objet d'une valorisation thermique par incinération.

**Les poudres fluorescentes** sont acheminées vers des centres de stockage des déchets ultimes de classe 1. Enfin, le mercure est également récupéré afin d'être neutralisé.

Le recyclage permet ainsi **de préserver les ressources naturelles** (moins d'extraction de matières premières), **d'économiser de l'énergie** (par exemple, la fabrication de verre à partir de verre recyclé est moins énergivore qu'à partir de sable) et de **neutraliser les risques**.





#### ► 4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes).

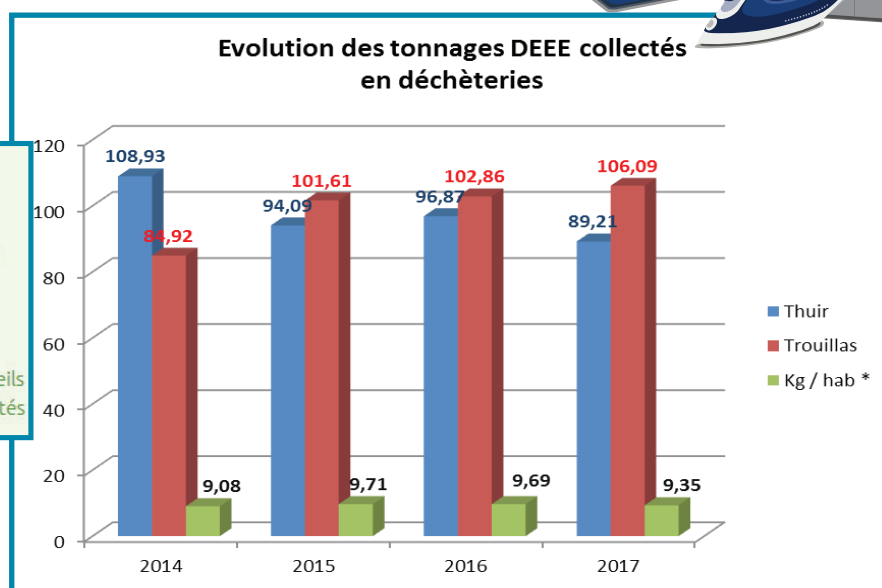
Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (**DEEE**) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Pour répondre à cette nouvelle collecte **4 containers maritimes (2 containers par site) ont été mis en place pour accueillir ces DEEE.**



81%

C'est le taux de recyclage moyen des appareils électriques et électroniques dépollués et traités

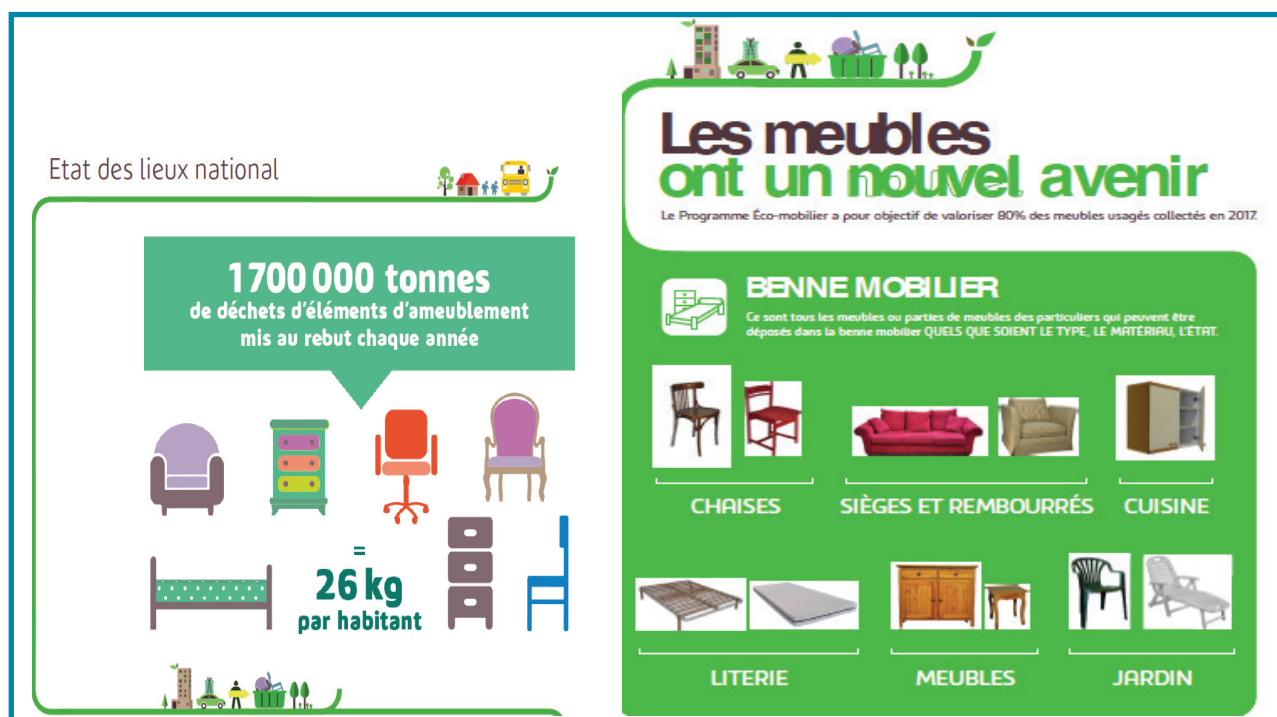


\* Année 2014 : population INSEE incluant Llupia

## ► 5.) Les Déchets mobiliers / meubles : Eco-mobilier

Créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français en décembre 2011, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie pour cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Son but est de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.



### ► Bon à savoir :

Lorsqu'Eco-mobilier a été créé en 2011, plus de 50 % du mobilier usagé était enfoui. Six ans plus tard, chaque tonne collectée est valorisée ou recyclée à plus de 90 %. L'objectif de détourner le mobilier usagé de la décharge est donc rempli. Désormais, Eco-mobilier vise le ZERO enfouissement sur la période 2018/2023.

### ► Au niveau départemental :

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier.

Le Sydetom66 gère ainsi l'aspect contractuel, opérationnel ainsi que le déploiement des bennes dédiées à cette collecte.

5 ans seront nécessaires pour équiper l'ensemble des déchèteries du département.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 la déchèterie de Trouillas a fait partie de la première vague de déchèteries dotées d'une benne éco-mobilier, la déchèterie de Thuir n'est pas à ce jour équipée de cette benne en raison d'un manque d'espace disponible en bas de quai.

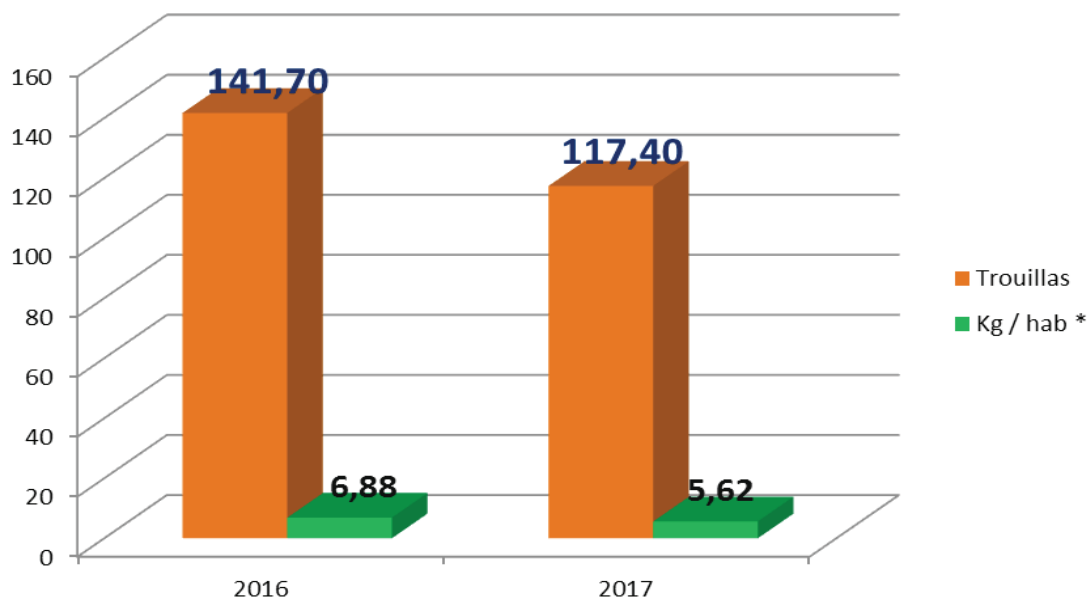
### ► Le gisement de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) permet de détourner :

- 50 % de la benne bois
- 11 % de la benne tout-venant
- 3 % de la benne ferraille

Les collectes/ traitements des bennes DEA sont totalement gratuites.

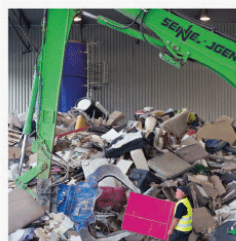
Ce nouveau flux permet ainsi de détourner les DEA des bennes traditionnelles. Cela se traduira par des économies en matière de traitement (bois, tout venant) et d'enlèvements de bennes (moins de tonnages = moins de rotations de bennes).

## Evolution des tonnages Mobilier collectés en déchèteries



## Que fait Eco-mobilier des meubles collectés ?

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.



### Bois

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi redevenir un meuble



### Mousse

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**



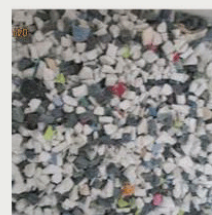
### Rembourrés

Les canapés peuvent être broyés pour servir de **combustible** dans les cimenteries



### Plastiques

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des **tuyaux**





## ► 6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco- DDS

En 2017 la CC Aspres a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS et ainsi changé de prestataire de collecte pour les DDS\* de déchèteries.

Les agents ont dû s'adapter à une nouvelle façon de trier ces déchets. Cet effort et stratégie ont payé.

En 2016 les coûts de traitement et transport s'élevaient à 31 949,44 €.

En 2017 cette facturation est tombée à 13 674,88 €. **Soit une économie de 18 274 € en un an.**

Il sera nécessaire de continuer cet important effort de tri car les économies sont réelles.



DDS\* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...



### « Exemple de tri sur les DDS de type pâteux »

**A savoir :** Les déchets acceptés dans la filière Eco DDS représentent un coût 0 pour la collectivité et les DDS non acceptés sont intégrés à une filière payante. Cela se matérialise par des bacs de collecte différents au niveau de nos déchèteries et un tri rigoureux de la part de nos agents.

## 6 ) Les apports et enlèvements en déchèterie

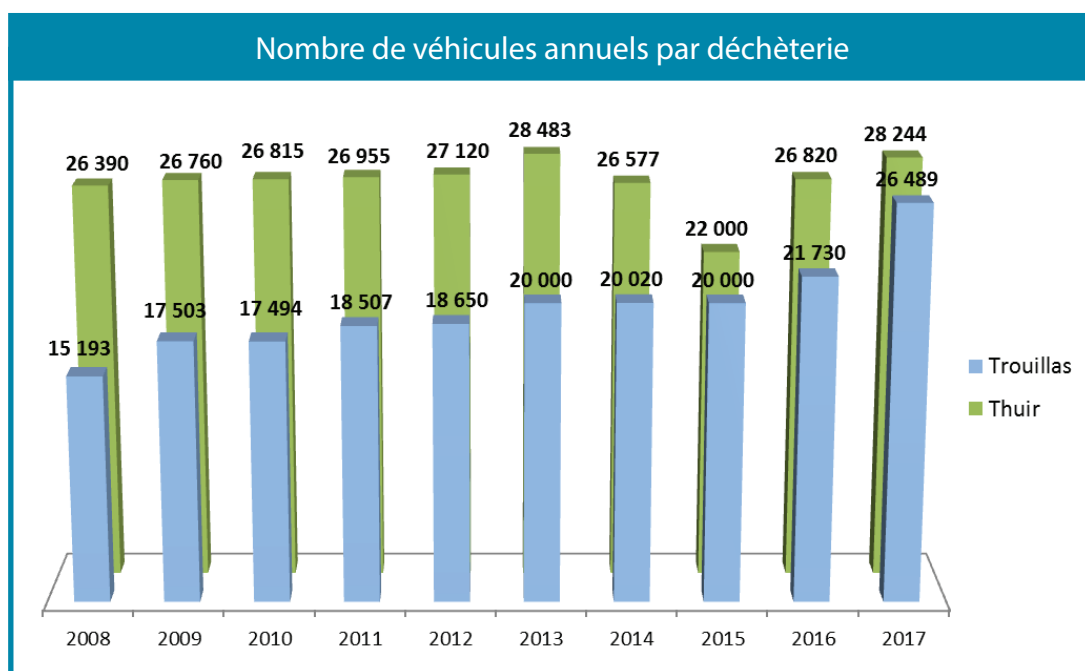
### ► a) La fréquentation des déchèteries

Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes sont venus augmenter le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Toutefois le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont impacté la fréquentation des déchèteries.

La mise en place des ponts bascules mi-janvier sur Thuir et le 1er février 2016 sur Trouillas a permis d'obtenir des informations beaucoup plus précises et pointues quant à la fréquentation de nos sites.

#### La barre des 50 000 véhicules accueillis en déchèteries a été atteinte en 2017.

En 2017, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +5% sur Thuir et +22% sur Trouillas par rapport à 2016.



### ► b) La fréquentation des déchèteries par mois

Au travers du graphique ci-dessous nous pouvons constater que la période 2017 allant de mars à septembre est une période des plus fréquentée sur le site de Thuir.

**Ainsi en 2017, cette déchèterie a dépassé le seuil des 2500 véhicules accueillis durant 7 mois de l'année.**

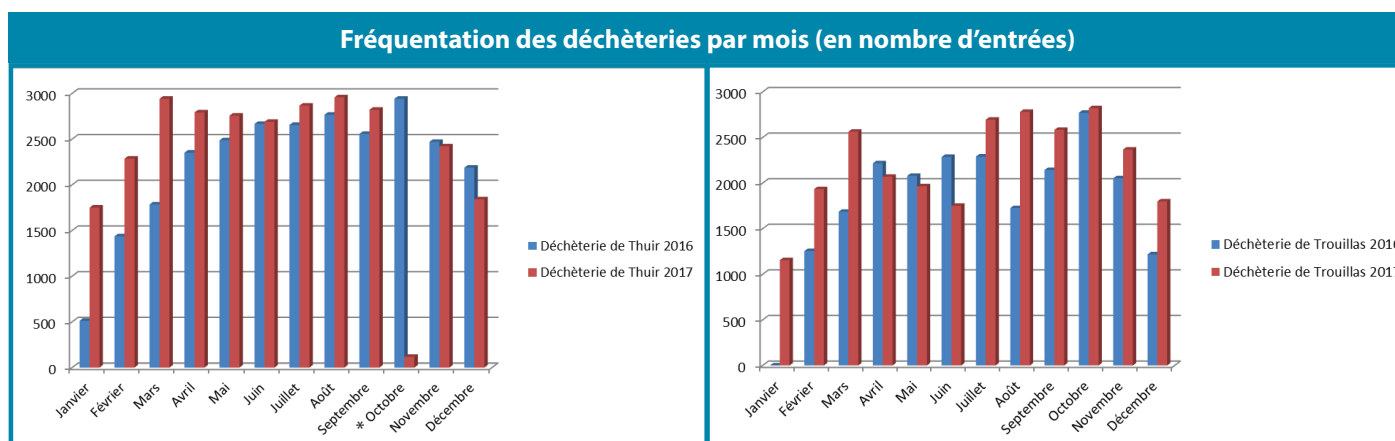
La déchèterie de Trouillas connaît quant à elle de fortes fréquentations en Mars puis de juillet à octobre.

**Le seuil des 2500 véhicules accueillis a été atteint durant 5 mois de l'année 2017.**

A noter que les ponts bascules ont été mis en fonctionnement en 2016 : mi-janvier sur Thuir et le 1<sup>er</sup> février sur Trouillas.

De nombreux usagers ne possédaient toujours pas de badges lors de cette mise en route. Beaucoup d'entrées ont ainsi été réalisées sans carte d'accès afin de permettre un temps d'adaptation.

De plus certains incidents techniques (accrochages de barrières notamment) expliquent le manque d'informations sur certains mois.

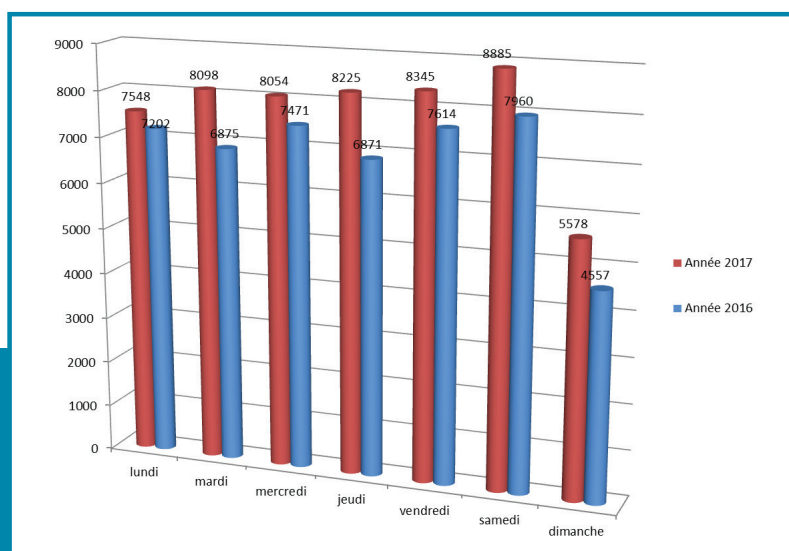


\* Des incidents techniques n'ont pas permis de recueillir des données de pesées en octobre 2017 sur la déchèterie de Thuir. Toutefois nous pouvons estimer à 2800 - 3000 entrées sur ce mois.

### ► c) La fréquentation des déchèteries par jour

Au travers du graphique ci-dessous nous constatons les « habitudes » de fréquentations des déchèteries. Ainsi en 2017 nous constatons les plus fortes fréquentations dès le milieu de semaine. Ce type d'informations permettra de mieux adapter les moyens humains ou les opérations de communication en fonction de certains jours plus stratégiques.

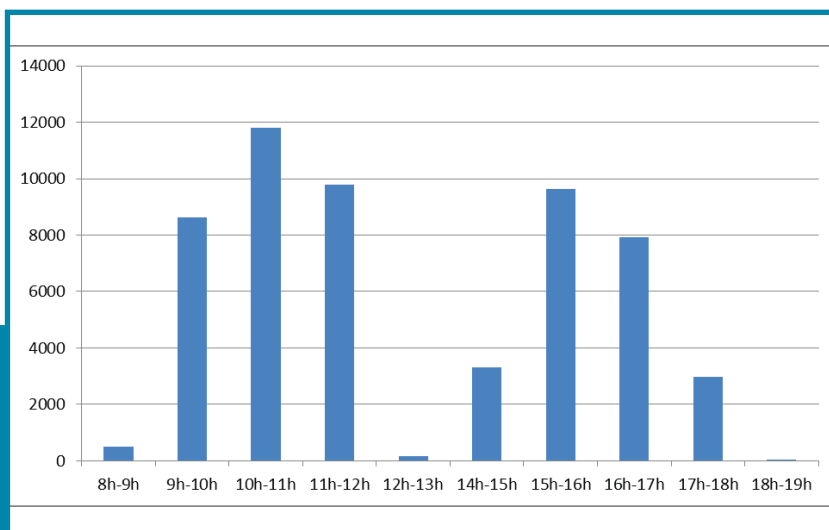
**Fréquentation 2017 et 2016  
des déchèteries par jours :  
(en nombre d'entrées sur l'année)**



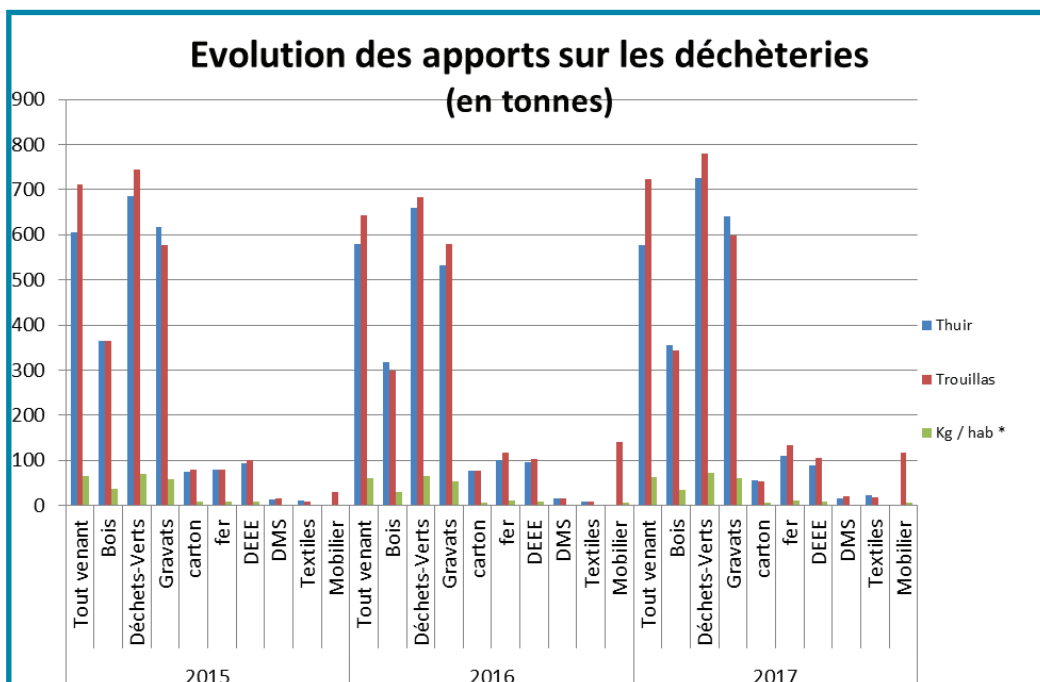
### ► d) La fréquentation des déchèteries par tranches horaires

Au-delà des informations vues précédemment, le système de gestion informatisée de nos déchèteries permet d'extraire des données spécifiques. C'est ainsi que nous pouvons constater dans le graphique ci-dessous que certaines tranches horaires représentent d'importants pics d'affluences sur nos sites intercommunaux. Le travail des agents déchèteries pourra donc évoluer et être adapté en fonction de ces constats.

**Fréquentation 2017  
des déchèteries par tranches  
horaires (en nombre d'entrées)**



### ► e) Les enlèvements des déchets



| Kg/ habitants |             |       |               |         |        |       |      |      |          |          |        |
|---------------|-------------|-------|---------------|---------|--------|-------|------|------|----------|----------|--------|
| Année         | Tout venant | Bois  | Déchets verts | Gravats | Carton | Fer   | DEEE | DMS  | Textiles | Mobilier | Total  |
| 2014          | 59,71       | 35,37 | 45,38         | 77,72   | 7,24   | 0,95  | 9,08 | 1,53 | 0,81     | -        | 237,81 |
| 2015          | 65,31       | 36,16 | 70,87         | 59,27   | 7,7    | 7,87  | 9,71 | 1,38 | 1        | 1,5      | 260,77 |
| 2016          | 59,44       | 29,96 | 65,15         | 53,93   | 7,40   | 10,57 | 9,69 | 1,50 | 0,85     | 6,88     | 245,39 |
| 2017          | 62,26       | 33,42 | 72,09         | 59,33   | 5,22   | 11,67 | 9,35 | 1,82 | 1,94     | 5,62     | 262,73 |

### ► Bilan et constats des apports en déchèteries

|               | Evolutions 2016-2017(en %) |            |
|---------------|----------------------------|------------|
|               | Tonnages entrants          | kg/an/hab. |
|               | 6,17                       | 4,74       |
| Bois          | 13,07                      | 11,55      |
| Déchets-Verts | 12,16                      | 10,65      |
| Gravats       | 11,51                      | 10,01      |
| carton        | -28,57                     | -29,53     |
| fer           | 11,93                      | 10,43      |
| DEEE          | -2,22                      | -3,53      |
| DMS           | 22,83                      | 21,18      |
| Textiles      | 132,38                     | 129,25     |
| Mobilier      | -17,15                     | -18,26     |

La déchèterie de Trouillas a réceptionné en 2017 d'avantage de tonnages de déchets que le site de Thuir, mais accueille toutefois moins de véhicules que ce dernier.

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une augmentation sur la quasi-totalité des flux acceptés en déchèterie.

Le flux tout venant, qui représente les coûts de traitement et de transport les plus onéreux pour la collectivité connaît la plus faible hausse. Cet aspect est encourageant même si plusieurs pistes d'optimisation peuvent être mises en avant pour réduire encore ces tonnages.

A noter que pour les flux déchets-verts et textiles, les tonnages sont des estimations et non des pesées. La nouvelle plateforme déchets verts du Sydetom66 (équipée de ponts bascules) permettra d'avoir des chiffres plus précis sur l'année 2018.

Un effort devra être réalisé afin de mieux gérer et anticiper les apports de mobilier. Cette collecte est synonyme d'économie de transports et traitement pour la Communauté de Communes.

Toutefois les équipements dédiés à cette collecte et imposés par l'éco-organisme (benne 30m<sup>3</sup> à capot coulissant) sont assez peu pratiques pour les agents déchèteries (capots parfois inutilisables et remplissage de la benne pas toujours aisé lors de l'apport de « gros mobilier »).

Les tonnages de ferraille ne cessent d'augmenter du fait de la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les déchèteries, d'accès plus sécurisés et d'une benne à capot.

**Grâce à ces 2 déchèteries 5489,23 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2017.**

**Pour rappel : 5057 Tonnes en 2016**

(Tonnage comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Lampes, piles, DASRI)

**Taux de valorisation 2017 : 76,3 % (tonnages valorisés / total tonnages entrants).**

**Taux de valorisation 2016 : 75,8 %**



# INDICATEURS FINANCIERS

## Les Coûts du Service Public : Collecte - Déchèteries

### ► L'investissement :

| Nature des Investissements 2017                                   | Montant en TTC          | Recettes                       |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| <b>Acquisition benne</b>                                          | <b>Reporté sur 2018</b> | <b>FCTVA : 74,73</b>           |
| <b>Achat de bacs à Ordures Ménagères, bacs Collecte Sélective</b> | <b>40 401,46</b>        | <b>FCTVA n-1+n : 11 741,40</b> |
| <b>Achat Colonnes à verre</b>                                     | <b>9 792,00</b>         | <b>FCTVA n : 1 606,28</b>      |
| <b>Panneaux informations tri et BOM</b>                           | <b>8 927,33</b>         | <b>Fctva n-1 : 1 464,44</b>    |
| <b>Remboursement capital (annuité)</b>                            | <b>52 500,93</b>        | <b>Subv.CD66 : 14 464,00</b>   |
| <b>Matériel CTC</b>                                               | <b>1 178,40</b>         | <b>FCTVA n-1 : 1 249,86</b>    |
| <b>Informatique et Logiciel gestion clients</b>                   | <b>2 175,41</b>         | <b>FCTVA n : 717,71</b>        |
| <b>Amortissements</b>                                             |                         | <b>71 914,78</b>               |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>114 975,53</b>       | <b>103 233,20</b>              |

### ► Le Fonctionnement :

| DÉPENSES                                                                                                                                               |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Libellés                                                                                                                                               | Montant réalisés    |
| <b>Collecte des OM<br/>+Coût Déchèteries</b><br>(dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant, ....) | <b>1 228 603,18</b> |
| <b>Traitement au Sydetom</b>                                                                                                                           | <b>848 872,20</b>   |
| <b>Enlèvement et traitement 2 Déchèteries</b>                                                                                                          | <b>225 839,19</b>   |
| <b>Amortissements</b>                                                                                                                                  | <b>71 914,78</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                           | <b>2 375 229,35</b> |
| RECETTES                                                                                                                                               |                     |
| Libellés                                                                                                                                               | Montant réalisés    |
| <b>TEOM CommCom</b><br>(Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)                                                                                               | <b>2 671 983,00</b> |
| <b>Redevance Spéciale</b>                                                                                                                              | <b>143 286,76</b>   |
| <b>Récupération ferraille / cartons<br/>Récupération DEEE+Mâchefer</b>                                                                                 | <b>23 621,70</b>    |
| <b>Vente composteurs</b>                                                                                                                               | <b>915,00</b>       |
| <b>Subvention OCAD3E</b><br>(Recylum + Eco-systèmes)                                                                                                   | <b>27 421,73</b>    |
| <b>Atténuation de charges / maladie personnel / Rbsmt formations</b>                                                                                   | <b>57 824,76</b>    |
| <b>Redevance apports professionnels déch.</b>                                                                                                          | <b>14 496,90</b>    |
| <b>Produits exceptionnels</b><br>(rbsmt assurance, et prise en charge équipement handicap)                                                             | <b>6 960,46</b>     |
| <b>FCTVA sur dépenses d'entretien/réparation</b>                                                                                                       | <b>168,89</b>       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                           | <b>2 946 586,48</b> |

### ► Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

- 011. charges à caractère général :  
**424 747,34** dont 225 839,19 € aux prestataires de service pour le fonctionnement des 2 déchèteries.
- 012. charges de personnel :  
**995 709,16**
- 65. Autres charges de gestion :  
**848 872,20** = contribution au Sydetom (traitement OM)
- 66. charges financières :  
**33 723,77** (intérêts dette)
- 67. charges exception :  
**262,10**
- 68. amortissement :  
**71 914,78**

## ► Les ratios :

|                                                                                                           | 2015             | 2016             | 2017             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses de Fonctionnement                                                                                | 2 542 867,35     | 2 341 739,87     | 2 375 229,35     |
| Total du tonnage des déchets produits : Collecte + Déchèteries                                            | 12 268,15 Tonnes | 12 185 Tonnes    | 12 688 Tonnes    |
| Population desservie (DGF)                                                                                | 20 597 habitants | 21 102 habitants | 21 539 habitants |
| Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (Tonnage collecte + déchèteries) | 207,27 €         | 192,18 €         | 187,20 €         |
| Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant                               | 123,46 €         | 110,97 €         | 110,28 €         |

## ► Le mode de financement du service :

La Communauté de Communes des Aspres finance ce service par :

### ► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM

produit 2017 = 2 666 320 € + 5 663

(rôles supplémentaires 2017 et complémentaires <2017)

### ► La Redevance Spéciale : produit 2017 = 143 286,76 €

► Le produit lié aux apports des professionnels en déchetterie n'est pas suffisamment caractéristique pour être intégré comme une recette essentielle au fonctionnement du service (14 496,90€ pour 2017).

### ► Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

|        | Coût du service<br>(€ TTC)<br>Fonctionnement | Recettes (€ TTC) |                                    |                       | Coût supporté<br>par le Budget<br>général<br>(€ TTC) |
|--------|----------------------------------------------|------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------|
|        |                                              | TEOM             | Récupération<br>Ferrailles/cartons | Redevance<br>Spéciale |                                                      |
| 2004   | 1 567 045,18                                 | 1 733 694,90     | 2 483,14                           | -                     | -                                                    |
| 2005   | 1 977 509,01                                 | 1 894 790,77     | 8 143,20                           | -                     | 74 575,04                                            |
| 2006   | 2 134 428,39                                 | 1 951 504,00     | 25 545,17                          | 96 420,25             | 60 958,97                                            |
| 2007   | 2 204 876,00                                 | 2 098 989,00     | 24 814,28                          | 94 991,21             | 13 918,49                                            |
| 2008   | 2 236 047,17                                 | 2 125 173,00     | 12 684,28                          | 97 877,99             | 311,90                                               |
| 2009   | 2 378 685,35                                 | 2 252 958,00     | 10 370,50                          | 91 938,08             | 23 418,77                                            |
| 2010   | 2 630 385,37 *                               | 2 306 817,00     | 14 858,80                          | 90 731,29             | 188 783,60                                           |
| 2011** | 2 713 664,02*                                | 2 574 244,00**   | 11 813,36                          | 97 017,92             | 30 588,74                                            |
| 2012** | 2 788 297,93*                                | 2 666 518,00**   | 6 656,90                           | 94 279,26             | 20 843,77                                            |
| 2013** | 2 543 364,82*                                | 2 529 157,00**   | 6 691,40                           | 95 379,79             | -                                                    |
| 2014   | 2 659 433,20*                                | 2 326 108,00     | 7 656,80                           | 97 529,16             | 228 139,24***                                        |
| 2015   | 2 591 017,72*                                | 2 669 946,00**   | 36 935,75                          | 108 511,65            | - 224 375,68****                                     |
| 2016   | 2 392 018,48*                                | 2 556 558        | 23 172,78                          | 138 717,99            | - 326 430,29                                         |
| 2017   | 2 427 730,28                                 | 2 671 983        | 23 621,70                          | 143 286,76            | - 411 161,26                                         |

\* capital de la dette compris \*\* participation PMCA inclue \*\*\* Participation PMCA 2014 non inclue

\*\*\*\* Participation PMCA2014 inclue

**A noter : l'ensemble des investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010.**

## ► En 2017 :

- La modification des fréquences de collecte se déroule correctement sans application de saisonnalité.
- Les collectes sont toujours maintenues durant les jours fériés (sauf pour le 25 décembre, 1er mai et 1er janvier).
- Le renouvellement du parc des BOM se poursuit.
- Le polybenne a été équipé d'un hayon.
- La filière Eco-DDS a été mise en place en déchèterie et a permis la réalisation d'économies de fonctionnement.
- Les ambassadeurs du tri continuent une communication soutenue sur la gestion des déchets.
- Le tarif des composteurs a été maintenu à 5 €.
- Deux nouveaux sites de compostage partagés ont vu le jour sur les Aspres.
- Les déchèteries ont dépassé la barre des 50 000 véhicules accueillis.

## ► En 2018 il conviendra de :

- Continuer à travailler en faveur d'une optimisation des tournées de collecte et d'une politique déchets engagée.
- Améliorer et optimiser les tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
- Réaliser quelques aménagements nécessaires pour cause de dangerosité et de ce fait améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Etudier l'opportunité d'une benne « lavante ».
- Etudier l'opportunité d'acquérir une mini benne pour les centres de village/ville.
- Etudier l'opportunité d'un espace préservant ou ressourcerie sur notre territoire.
- Continuer à moderniser les outils de collecte tout en poursuivant la démarche de renouvellement du parc véhicules.
- Suivre les avancées et les informations liées à la redevance et TEOM Incitative.
- Initier un Programme Local de Prévention des Déchets.
- Développer de façon systématique la Redevance Spéciale et poursuivre notre politique de prévention sur les déchets.
- Continuer à exploiter les données statistiques déchèteries et améliorer le service.
- Améliorer le captage du flux Mobilier sur la déchèterie de Trouillas et réfléchir à la disposition d'une benne Mobilier sur le site de Thuir.
- Améliorer les ratios de collecte du « Verre » sur notre territoire.
- Continuer à identifier les points noirs en termes de tri sélectif pour mener des campagnes de sensibilisation et de communication.
- Continuer le travail de communication et prévention mené par les Ambassadeurs du Tri et Prévention.
- Continuer à rechercher des économies dans l'exploitation du service.

**Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 29 mai 2018 lequel en a pris acte.**

Réception par le préfet : 11/06/2018

Le Président, René OLIVE

